

DIAXONHIT
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 1.088.304,08 euros
Siège social : 63-65 Boulevard Masséna, 75013 Paris
414 488 171 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2015

RAPPORT DE GESTION
COMPRENNANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de Diaxonhit (ci-après la « **Société** ») et de ses filiales, la société de droit français InGen, la société de droit belge Gamma et la société de droit américain Exonhit Therapeutics, Inc., (ci-après les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice. L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2014 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 - Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014	3
1.1 Présentation générale de l'activité de Diaxonhit	3
1.2 Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires	5
1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées	13
1.4 Activité commerciale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014	15
1.5 Activité en matière de recherche et développement.....	16
1.6 Activités polluantes ou à risque	17
1.7 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers.....	18
1.8 Evolution prévisible et perspectives d'avenir	21
1.9 Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport	23
CHAPITRE 2 - Liste des mandats.....	25
2.1 Directoire	25
2.2 Conseil de surveillance.....	27
CHAPITRE 3 - Actionnariat salarié	33
CHAPITRE 4 - Filiales et participations.....	34
4.1 Activités des filiales de la Société	34
4.2 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés	35
4.3 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.....	35
4.4 Répartition du capital et actions d'autocontrôle.....	36
CHAPITRE 5 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs	38
CHAPITRE 6 - Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	39
CHAPITRE 7 - Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	40
CHAPITRE 8 - Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	41
CHAPITRE 9 - Rapport sur les délégations en matière d'augmentations de capital et evolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 decembre 2014.....	42
9.1 Rapport sur les délégations en matière d'augmentations de capital.....	42
9.2 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014	43
CHAPITRE 10 - Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux et participations au capital	47
10.1 Rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux.....	47
10.2 Participation au capital des mandataires sociaux	49
CHAPITRE 11 - Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les actions gratuites.....	50
CHAPITRE 12 - Mandat des commissaires aux comptes	53
CHAPITRE 13 - Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	54
CHAPITRE 14 - Informations diverses.....	57

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE DIAxonhit

Diaxonhit est un acteur majeur dans le domaine du diagnostic in vitro de spécialités, intervenant de la recherche à la commercialisation de tests diagnostiques dans les domaines de la transplantation, des maladies infectieuses et de l'oncologie. Il est notamment le leader en France de la commercialisation des tests HLA. Avec ses nombreux partenariats et sa forte présence hospitalière, Diaxonhit dispose de son propre réseau étendu de distribution et d'un portefeuille de produits propriétaires parmi lesquels Tétonos Quick Stick® et BJI Inoplex® dans le domaine des maladies infectieuses. Chaque année, le Groupe investit plus de 15% de son chiffre d'affaires en R&D pour poursuivre le développement de nouveaux tests diagnostiques, innovants et propriétaires. Diaxonhit compte plus de 85 collaborateurs basés à Paris et en région parisienne.

La maison mère Diaxonhit a été immatriculée le 20 novembre 1997. Depuis le 17 novembre 2005, Diaxonhit est cotée sur le marché Alternext Paris d'Euronext (code ISIN : FR0004054427) et fait aujourd'hui partie des indices Alternext BPI Innovation, PEA-PME 150 et Next Biotech. Diaxonhit publie en ligne ses informations sur le site : <http://www.diaxonhit.com>.

Activités commerciales

Par l'intermédiaire de sa filiale InGen, société établie en 1993, Diaxonhit est un des leaders du marché du diagnostic in-vitro français, reconnu en particulier dans le domaine de la transplantation.

L'offre de produits couvre un large panel de pathologies dans le but d'apporter des solutions « clés en main » aux équipes médicales dans le domaine de la transplantation, la micro-biologie, l'auto-immunité et le contrôle de qualité.

Diaxonhit est le leader en France des tests du HLA (Human Leucocyte Antigen - antigènes des leucocytes humains) qui permettent d'évaluer la compatibilité entre donneurs et receveurs dans le cadre de greffes d'organes et de moelle, ainsi que dans le suivi de ces transplantations. Ces tests de diagnostic sont distribués en exclusivité pour One Lambda, leader mondial du HLA et filiale du groupe américain Thermo-Fischer Scientific.

La Société distribue également des tests d'immuno-analyse pour des partenaires européens et américains et vend son test propriétaire, Tétonos Quick Test ® (ci-après « *TQS* »), test rapide utilisé en service d'urgence pour l'évaluation de la protection immunitaire des patients contre le tétonos. TQS est produit par Gamma, la filiale belge de Diaxonhit. Diaxonhit procède actuellement au lancement d'un autre produit propriétaire, BJI Inoplex, le premier et unique test pour le diagnostic des infections sur prothèses ostéo-articulaires, qui a reçu le marquage CE en Décembre 2014.

En complément de la commercialisation de kits et réactifs, Diaxonhit met généralement à disposition de ses clients les équipements nécessaires pour effectuer les tests. La Société peut également vendre ou louer ces équipements à ses clients, auquel cas les kits et réactifs sont vendus à un prix moins élevé. Dans le cadre de la mise à disposition, la Société loue les équipements nécessaires. Diaxonhit assure également le service après-vente d'une importante base d'automates, en particulier des équipements développés par Luminex et installés dans les laboratoires hospitaliers, les centres de transfusion sanguine (EFS) et les laboratoires d'analyses privés de biologie médicale.

Diaxonhit a acquis par ailleurs une licence exclusive pour la commercialisation en Europe d'Allomap, un test moléculaire pour faciliter le suivi des greffés cardiaques développé par la Société californienne CareDx Inc. (anciennement dénommée « XDx Inc. ») qui le commercialise actuellement aux Etats-Unis. La réalisation même du test sera effectuée dans un laboratoire centralisé situé au sein des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et vers lequel seront envoyés les échantillons sanguins des patients européens. La mise en service du laboratoire interviendra mi-2015.

Savoir-faire et plateformes technologiques

La Société a mis au point des technologies propriétaires permettant d'exploiter des processus biologiques génomiques qui jouent un rôle reconnu dans les maladies. Cette expertise a permis à la Société de construire une plateforme moléculaire de découverte de diagnostics innovants.

La Société utilise ainsi des biopuces dont le contenu est propriétaire et qui sont intégrées à sa plateforme de découverte. Celles-ci, combinée au savoir-faire de Diaxonhit pour identifier les séquences d'événements moléculaires et cellulaires associées aux maladies (difficilement détectables au moyen d'autres technologies) permet d'identifier de nouveaux biomarqueurs, et sont ainsi la base de nouveaux tests moléculaires comme Dx15 dans le cancer de la thyroïde.

Par ailleurs, une activité de développement protéomique est mise en œuvre à travers une plateforme technique permettant l'identification de protéines d'intérêt jusqu'à leur sélection et utilisation dans un test de diagnostic. Cette plateforme permet l'identification de protéines bactériennes, le clonage des gènes d'intérêt, la production, la purification et l'évaluation des protéines identifiées. Associées à la technologie Luminex, ces protéines sont également à la base de nouveaux tests comme BJI Inoplex.

Des brevets portant à la fois sur la plateforme génomique et ses applications sont déjà accordés aux Etats-Unis et en Europe. Ces brevets couvrent non seulement la mise au point et la conception d'outils de recherche, notamment des biopuces, mais aussi leurs applications dans des domaines aussi fondamentaux que les diagnostics, les traitements médicamenteux personnalisés ou la détection d'effets indésirables. Pour la plateforme protéomique, les protéines identifiées sont spécifiquement brevetées.

Développement et portefeuille de produits

Diaxonhit exploite son savoir-faire et sa propriété intellectuelle dans le domaine du diagnostic in vitro de spécialités. La Société possède une solide expertise dans le développement de tests de diagnostic in vitro depuis l'étape de définition des futurs produits jusqu'à leur industrialisation et enregistrement réglementaire.

Cette exploitation est réalisée, d'une part, en menant ses propres développements dans le domaine des cancers et des maladies infectieuses et, d'autre part, dans le cadre de consortium et d'accords de collaboration avec des laboratoires pharmaceutiques, des sociétés de biotechnologie et des instituts de recherche. Ces développements sont réalisés à l'aide de la plateforme propriétaire de la société, ou avec d'autres technologies développées par des tiers.

Dans le cadre de ces développements, la Société a une politique active de gestion de sa propriété industrielle, et dépose des brevets couvrant spécifiquement ses tests et leur signature.

A ce jour, Diaxonhit développe principalement les diagnostics suivants :

- EHT Dx15, un test tissulaire pour le cancer de la thyroïde, également développé en propre. L'objectif de ce test est de permettre d'identifier le caractère malin ou bénin d'un nodule thyroïdien indéterminé, à partir d'un échantillon prélevé par cytoponction à l'aiguille fine. Après avoir validé auprès des experts le besoin clinique et le positionnement du test, une étude pilote de faisabilité a été conclue avec succès. L'étude d'identification de la signature est en cours ;
- TEDAC. Dans le cadre d'un consortium mené par Erytech Pharma, une société de biotechnologie lyonnaise, Diaxonhit développe un diagnostic compagnon pour identifier avant traitement les patients les plus susceptibles de répondre aux thérapies mises au point par Erytech pour lutter contre les cancers chimio- et radio-résistants.
- PROTHEVIH. Dans le cadre d'un consortium mené par Innnavirvax, une société de biotechnologie située en région parisienne, Diaxonhit développe un diagnostic compagnon du vaccin en cours de développement clinique en phase II par Innnavirvax pour lutter contre le VIH. La Société développe également un test qui permettrait de prédire l'évolution de la maladie et d'adapter les traitements en conséquence.

Dans le domaine thérapeutique, Diaxonhit a achevé en Décembre 2014 ses travaux en collaboration avec Allergan, moyennant une rémunération annuelle fixe à laquelle s'ajoutait la facturation de prestations spécifiques. Désormais, Allergan concentrera ses efforts de développement sur les molécules déjà issues de ces travaux, et Diaxonhit restera éligible à recevoir des paiements d'étape au fur et à mesure de l'avancement avec succès de ces développements, et des redevances si ces molécules sont commercialisées.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principaux événements survenus au cours de l'exercice 2014 ont été les suivants :

Diaxonhit signe un accord de distribution avec SAMSUNG Division « Health Medical Equipment » pour la commercialisation de tests de diagnostic délocalisé

Le 13 janvier 2014, la Société annonce le renforcement son offre dans le domaine de l'immunoanalyse et des tests de proximité (« point of care » ou « POC ») pour les laboratoires d'analyses médicales privés et hospitaliers et les services d'urgence grâce à la signature, par sa filiale de commercialisation InGen, d'un accord de distribution avec le groupe Sud-Coréen SAMSUNG (Département Diagnostic In Vitro de Samsung Electronics France) pour la commercialisation des équipements des types IB10, PT10 et HC10 ainsi que les réactifs associés, en France métropolitaine et dans les Dom-Tom.

Diaxonhit est déjà très présent sur le secteur de l'immunoanalyse et des unités d'urgence avec son test propriétaire Tétanos Quick Stick (« TQS®»), et le système SOFIA de la Société Quidel dont elle assure la distribution. Avec ce nouvel accord, le Groupe va pouvoir proposer aux 800 laboratoires hospitaliers et aux 600 services d'urgence, trois nouveaux instruments novateurs de diagnostic à proximité des patients (diagnostic délocalisé). Ces automates ainsi que leurs consommables spécifiques couvrent les domaines des marqueurs cardiaques (IB10), de la biochimie (PT10) et des formules sanguines (HC10).

Ces matériels et réactifs associés, regroupés au sein de la gamme LABGEO, permettent d'obtenir des résultats d'analyse plus rapidement à partir d'un simple échantillon de sang mélangé à un anticoagulant (sang total hépariné) sans centrifugation préalable. L'IB10 et le PT10 fonctionnent à l'aide de consommables autonomes et à usage unique. Ils permettent d'assurer une traçabilité optimale des tests réalisés et de gérer directement 5.000 dossiers patients.

SAMSUNG associe à cette gamme tout son savoir-faire dans l'électronique grand-public. Les appareils sont ainsi équipés d'un écran tactile avec une interface intuitive. Ils disposent également de plusieurs interfaces de connexion externe, par réseau filaire (3 protocoles de connexion aux systèmes informatiques des laboratoires) ou via l'application LABGEO Mobile qui permet l'envoi de sms cryptés, compatibles avec la gamme de tablettes et smartphones GALAXY.

Cette gamme d'instruments et de réactifs est marquée CE-IVD et peut être intégrée dans le périmètre de la norme ISO 22870 relative aux analyses de biologie délocalisée.

Lors des Journées Internationales de Biologie qui se sont tenues à Paris en Novembre 2013, SAMSUNG a reçu le trophée « Biologie d'urgence et biologie délocalisée » pour l'IB10 qui permet de mesurer un ou plusieurs biomarqueurs cardiaques en urgence (troponine, Nt-proBNP, D-Dimères).

Avec l'offre IB10, la Société se positionne sur le marché croissant du diagnostic précoce de l'infarctus du myocarde. Les caractéristiques de dernière génération de cet équipement et sa taille réduite lui permettent d'être embarqué à bord des véhicules des structures mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) pour que le médecin urgentiste puisse effectuer un diagnostic et un choix de traitement plus précoce, augmentant ainsi les chances de survie du patient.

Dans le cadre de l'infarctus du myocarde, il a été observé que la mortalité pouvait être réduite de 50% avec un traitement effectué au cours de la première heure après l'apparition des douleurs thoraciques, et de 30% au cours de la deuxième heure. D'autre part, compte-tenu des délais inévitables de prise en charge des patients, il a également été observé que l'administration de traitements avant l'arrivée à l'hôpital, permettait de réduire la mortalité de 15% environ. Ces observations justifient l'utilité d'un diagnostic très précoce, rendu possible par l'embarquement de matériels IB10 à bord des véhicules d'urgence.

En France, les maladies coronariennes sont la deuxième cause de mortalité avec environ 100 000 infarctus du myocarde et 46 000 décès par an. L'activité cardiologique à elle seule représente en moyenne 20 à 40% de l'activité des SMUR.

En étroite collaboration avec les équipes de SAMSUNG, la Société apporte à ce partenariat son savoir-faire en immunoanalyse et sa connaissance reconnue des unités d'urgence. Cet accord permet aux deux sociétés de proposer des solutions personnalisées de nouvelle génération, répondant encore mieux aux évolutions actuelles du métier de la biologie médicale. La Société renforce ainsi avec un partenaire prestigieux son offre dans le domaine des urgences dont les besoins s'accroissent régulièrement.

Diaxonhit reçoit de Bpifrance un financement pour développer le diagnostic compagnon d'un vaccin thérapeutique contre le Sida

Le 28 avril 2014, la Société annonce l'obtention d'une aide financière de 1,728 million d'euros de Bpifrance, dans le cadre de sa participation au consortium de recherche mené par InnaVirVax et financé sous l'égide du programme « Innovation Stratégique Industrielle ».

Autour d'InnaVirVax, chef de file, ce consortium rassemble Diaxonhit, et deux unités Inserm, l'Université Paris-Sud (CESP - U1018 - Hôpital Kremlin Bicêtre) et l'Université de Bordeaux (ISPED - UMR 897 - Université Bordeaux Segalen). Le projet PROTHEVIH a pour but de mettre au point un vaccin thérapeutique innovant (VAC-3S) pour traiter les malades atteints du Sida, et de développer des tests diagnostiques permettant une prise en charge personnalisée des patients. Ce projet se déroulera sur 56 mois. La subvention totale accordée au consortium s'élève à plus de 9 millions d'euros, versés en plusieurs étapes au cours du projet

Diaxonhit a été choisie pour sa compétence à développer des tests diagnostiques dans le domaine des maladies infectieuses. La Société sera responsable du développement :

- d'un test compagnon (CO-3S) détectant le taux d'anticorps anti-3S chez les patients traités par VAC-3S. Chez les patients vaccinés, ce test permettra de mesurer la réponse du système immunitaire à la thérapie vaccinale, et d'ajuster celle-ci en fonction de la réponse observée ;
- d'un test diagnostique (DIAG-3S) détectant les anticorps anti-3S sécrétés naturellement par les patients infectés par le VIH-1. En partenariat avec l'Inserm et l'Université de Bordeaux, l'objectif est de valider que le taux d'anticorps naturels anti-3S, mesuré par ce second test, peut être utilisé comme marqueur précoce de l'évolution de la maladie, permettant ainsi d'optimiser la prise en charge des patients infectés par le VIH-1.

Diaxonhit et CareDx présentent de nouvelles publications sur AlloMap® au congrès annuel de l'ISHLT à San Diego

Le 5 mai 2014, la Société a organisé avec la société CareDx Inc. le premier symposium conjoint sur AlloMap au cours du congrès annuel de la Société Internationale de Transplantation Cœur-Poumon (ISHLT) qui s'est tenu du 10 au 13 avril 2014 à San Diego en Californie.

AlloMap, le produit phare de CareDx, est un nouveau test sanguin d'expression génomique dont Diaxonhit a obtenu la licence exclusive pour l'Europe. Après une greffe cardiaque, ce test permet la surveillance régulière et non-invasive du rejet cellulaire aigu, contribuant ainsi à l'optimisation de la prise en charge thérapeutique. AlloMap permet d'obtenir des données spécifiques relatives à la réponse immunitaire des patients au cœur greffé, sous forme d'un score numérique objectif.

Au cours de ce symposium présidé par les Docteurs Ulrich Jorde, Université de Columbia (Etats-Unis) et Paul Mohacsi, Université de Berne (Suisse), plusieurs présentations ont été effectuées par des praticiens européens et américains :

- besoins médicaux non satisfaits à court et long terme dans la transplantation cardiaque par le Docteur Jorg Stypmann de l'Université de Münster en Allemagne ;
- les meilleures pratiques de surveillance des greffes cardiaques par le Docteur Sean Pinney de l'hôpital Mount Sinai à New York ;
- HLA et AlloMap en immunité cardiaque par le Professeur Dominique Charron et le Docteur Caroline Suberbille de l'hôpital Saint Louis à Paris ;
- l'utilisation d'AlloMap en pratique courante par le Docteur Shelley Hall du Baylor College of Medicine à Houston.

En parallèle de ce symposium, quatre présentations relatives à l'utilité clinique d'Allomap étaient effectuées au cours des sessions scientifiques du congrès de l'ISHLT, mettant en évidence la croissance de l'utilisation d'Allomap aux Etats-Unis en tant qu'outil clinique pour la surveillance des transplantés cardiaques :

- utilité comparée de la variabilité des scores AlloMap, de la biopsie et de l'échographie pour prédire l'évolution clinique d'une greffe cardiaque, un poster du Professeur Mario Deng, David Geffen School of Medicine, UCLA à Los Angeles ;
- utilisation de la variabilité des scores AlloMap pour identifier les patients à risque de graves dysfonctionnements, un poster du Docteur Jorg Stypmann de l'Université de Münster en Allemagne ;
- caractéristiques de la variabilité des scores AlloMap, une analyse de 49 836 tests chez 12 177 transplantés cardiaques, par le Docteur Andrew Kao du St Luke's Mid America Heart Institute à Kansas City ;
- score AlloMap et résultats de transplantation de patients ayant bénéficié au préalable d'un support circulatoire mécanique par le Docteur Nir Uriel, Université de Chicago à Chicago.

Diaxonhit réalise une émission d'OCABSA par voie d'offre ouverte au public

Le 18 juin 2014, Diaxonhit annonce la réalisation de son émission d'obligations convertibles en actions (les « **OCA** ») assorties de bons de souscription d'actions (les « **BSA** »), (les OCA et les BSA ensemble, les « **OCABSA** »), pour un montant total de 10.044.000 euros.

Cette émission a pour objectif de permettre à la Société de renforcer sa structure financière, de diversifier ses sources de financement et de lui donner les moyens de renforcer ses fonds propres. Ainsi, les fonds recueillis dans le cadre de cette émission permettront à la Société de financer son activité opérationnelle et de saisir des opportunités de croissance.

Au final, la totalité des 93 OCABSA d'une valeur nominale unitaire de 108.000 euros ont été souscrites dans le cadre d'une émission ouverte au public avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément à la 11e résolution approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2012.

OCA 2014

Les principales caractéristiques des OCA 2014 sont les suivantes :

- montant total de l'émission : 10.044.000 euros ;
- valeur nominale : 108.000 euros ;
- nombre d'OCA 2014 : 93 ;
- prix de conversion : 0,91 euro ;
- nombre d'actions remises sur conversion d'une OCA 2014 : 118.681 (sous réserve d'ajustements, notamment l'ajustement du prix de conversion sur le dernier prix d'amortissement retenu conformément au contrat d'émission, soit une émission maximale de 11.037.033 actions nouvelles dans l'hypothèse où toutes les OCA 2014 seraient converties) ;
- maturité : 5 ans ;
- amortissement : 36 mensualités de 3.000 euros par OCA 2014 (sauf report à l'initiative du porteur) celles-ci étant remboursées, au gré de la Société :
 - soit en numéraire, ou,

- soit en actions selon une parité déterminée sur la base d'un prix d'émission égal à 85% du Cours de Référence applicable le premier jour de bourse de chaque mois. Le « Cours de Référence » est défini comme le plus bas entre (i) la moyenne arithmétique des cours de bourse moyens pondérés par les volumes constatés pendant les dix séances de bourse précédant la date applicable et (ii) le cours de bourse moyen pondéré par les volumes précédent la date applicable ;
- coupon : 5 % par an, payable mensuellement, soit en numéraire soit en actions.

Au cours de l'exercice 2014, il a été émis et délivré 1.512.314 actions nouvelles résultant de l'amortissement des OCA 2014 au titre de la première à la sixième mensualité, par leurs titulaires à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, soit un montant total d'émission de 825.293,50 euros (dont 24.197,02 euros de valeur nominale et 801.095,48 euros de prime d'émission)

Au cours de l'exercice 2014, il a été émis et délivré 5.101.080 actions nouvelles résultant de la conversion de 22 OCA 2014 par leurs titulaires à un prix d'exercice calculé selon les modalités décrites ci-dessus, soit un montant total d'émission de 2.418.432,50 euros (dont 81.616,28 euros de valeur nominale et 2.336.815,22 euros de prime d'émission)

Au 31 décembre 2014, à la suite des conversions et amortissements décrits ci-dessus, il restait en circulation 71 OCA 2014 et le montant d'emprunt, en principal, restant dû à cette date s'élevait à 6.939.000 euros.

- 22 OCA ont été intégralement converties générant une augmentation de capital de 2,4 millions d'euros sur laquelle 131 milliers d'euros de charges à étaler ont été imputées en diminution de la prime d'émission
- 54 OCA ont été partiellement amorties générant une augmentation de capital de 0,7 million d'euros, sur laquelle 42 milliers d'euros de charges à étaler ont été imputées en diminution de la prime d'émission

Au 31 décembre 2014 et à titre indicatif, dans l'hypothèse où l'emprunt obligataire serait totalement amorti en actions au prix unitaire de 0,59 euro, ce qui correspond au cours de clôture de la séance du 31 décembre 2014, l'amortissement donnerait lieu à l'émission de 11.761.016 actions.

BSA 2014

Les principales caractéristiques des BSA 2014 sont les suivantes :

- nombre de BSA 2014 attachés à chaque OCA 2014 : 136.364 ;
- prix d'exercice : 0,95 euro ;
- parité d'exercice : 1 BSA 2014 donnera initialement le droit de souscrire 1 action nouvelle ;
- durée d'exercice : 5 ans.

Au 31 décembre 2014, aucun BSA 2014 n'a été exercé par les bénéficiaires et, à cette date, il reste en circulation 12.681.852 BSA 2014 pouvant donner droit à l'émission de 12.681.852 actions nouvelles.

Diaxonhit annonce la première commercialisation européenne du test AlloMap réalisé dans le laboratoire de référence de CareDx pour un patient allemand

Le 1^{er} juillet 2014, CareDx, Inc., une société de diagnostics moléculaires spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation de tests cliniques différentiés et à forte valeur ajoutée pour le monitoring non-invasif des patients transplantés, et Diaxonhit, un acteur intégré français, leader dans le domaine du diagnostic in vitro de spécialités, annoncent que CareDx a testé avec succès le premier prélèvement sanguin d'un patient européen avec AlloMap dans un cadre commercial. Ce prélèvement a été transporté directement depuis le Transplantationszentrum München, un des principaux centres hospitaliers de transplantation à Munich, vers le laboratoire clinique de CareDx à Brisbane en Californie.

Par l'intermédiaire de Diaxonhit, partenaire commercial européen de CareDx, un réseau exclusif de distribution a été mis en place dans l'Union Européenne, et les résultats du test qui viennent d'être rendus correspondent à la première commercialisation d'AlloMap en Europe. CareDx et Diaxonhit sont actuellement en train de mettre en place les éléments nécessaires pour que le test AlloMap puisse être directement effectué en Europe dans un laboratoire centralisé exclusif.

Diaxonhit annonce la fin du recrutement des patients dans la dernière étude de validation du premier test de diagnostic des infections osté-articulaires sur prothèses, BJI Inoplex™

Le 24 septembre 2014, Diaxonhit annonce la fin du recrutement des patients dans son étude de validation de BJI Inoplex™, premier test sanguin d'aide au diagnostic des infections ostéo-articulaires sur prothèses de hanche et du genou.

Cette étude de validation des performances et d'utilité clinique s'est déroulée dans les deux Centres de Référence des Infections Ostéo-Articulaires (CRIA) d'Ile-de-France (Hôpital de La Croix Saint-Simon et Hôpital Ambroise Paré). Près de 470 patients ont été recrutés, dont 200 porteurs de prothèses qui étaient infectées. Les résultats de l'étude sont en cours d'analyse et les performances définitives de BJI Inoplex™ sont attendues pour le dernier trimestre 2014. Le marquage CE du test est prévu pour le mois de décembre 2014.

BJI Inoplex™ serait alors le premier test sanguin, non invasif, d'aide au diagnostic des infections ostéo-articulaires sur prothèses de hanche et du genou. Il facilite, de façon simple, la confirmation ou non de la présence d'une infection.

Diaxonhit renouvelle son partenariat commercial avec One Lambda Inc. dans le domaine des tests diagnostiques pour la transplantation

Le 12 novembre 2014, la Société annonce pour le compte de sa filiale InGen, la reconduction du partenariat exclusif pour la commercialisation en France des tests de diagnostic dans le domaine de la transplantation de la société américaine One Lambda Inc.

La filiale de Diaxonhit est aujourd'hui le principal fournisseur de produits de diagnostic aux laboratoires qui sont en charge de réaliser tous les tests liés à la transplantation en France.

One Lambda développe et distribue plusieurs lignes de tests de typage HLA basés sur des technologies sérologiques et moléculaires. Elle fabrique une gamme complète de produits de détection d'anticorps qui ont été conçus pour surveiller les patients transplantés, à la fois avant et après la transplantation. Ils sont utilisés pour détecter les anticorps anti-HLA qui peuvent provoquer le rejet de greffe. One Lambda fabrique également des instruments de laboratoire, et les logiciels qui sont utilisés pour simplifier et automatiser les procédures de tests et les évaluations finales des tests.

Avec cinq lignes de produits, One Lambda permet aux laboratoires de choisir la solution qui répond le mieux à leurs besoins.

Les tests HLA commercialisés par la filiale de DIAXONHIT permettent d'évaluer la compatibilité entre donneurs et receveurs avant transplantation, puis d'effectuer le suivi des patients greffés pour surveiller les rejets éventuels et ajuster les traitements immunosuppresseurs en conséquence. Avant greffe, un typage HLA est systématiquement effectué par sérologie ou biologie moléculaire, ainsi que la détection de la présence d'anticorps anti-HLA, synonyme de risque de rejet accru. Après greffe, la surveillance des rejets est assurée en identifiant les anticorps anti-HLA présents chez les receveurs. Tous ces tests sont effectués dans les laboratoires HLA des centres de transfusion sanguine ou dans les laboratoires d'histocompatibilité (immunologie) des centres hospitaliers universitaires.

Diaxonhit démarre l'étude clinique CITHY de validation des performances de son test moléculaire Dx15

Le 18 novembre 2014, Diaxonhit annonce le démarrage en France de l'étude clinique de validation des performances de son test moléculaire Dx15 destiné au diagnostic du cancer de la thyroïde en permettant de définir le caractère malin ou bénin d'un nodule thyroïdien quand le résultat de l'analyse cytologique est indéterminé. Diaxonhit est le promoteur de cette étude intitulée CITHY (Cytologie Indéterminée de la THYroïde) qui a reçu un avis favorable des autorités réglementaires. Au 31 octobre 2014, les premiers patients étaient déjà inclus en France.

En 2012, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a constaté que 7.270 ablations de la thyroïde avaient été pratiquées en France alors que les nodules identifiés et analysés après chirurgie étaient bénins. Pour éviter de telles interventions inutiles, coûteuses et invasives, un échantillon du nodule suspect est prélevé par cytoponction à l'aiguille fine, puis analysé par un cytopathologiste. Toutefois, il est observé que dans environ 20% des cas cette analyse n'est pas concluante, le caractère bénin ou malin ne pouvant être déterminé.

L'objectif du test Dx15 est de permettre une analyse plus fine des échantillons indéterminés afin d'éviter au maximum les interventions chirurgicales inutiles. Dans ce contexte, un tel test apporterait un bénéfice considérable aux patients et aux payeurs.

Diaxonhit a déjà réalisé avec succès les deux premières phases du développement de Dx15. L'étude initiale de faisabilité a tout d'abord permis d'identifier plus de 200 biomarqueurs statistiquement significatifs d'une différence entre les nodules bénins et malins. Elle a été suivie par la phase d'identification de la signature du test au cours de laquelle ont été identifiées des signatures transcriptomiques très prometteuses ayant un profil moléculaire différent de celui de ses concurrents américains. La dernière étape du développement consiste à déterminer de façon statistiquement significative la performance clinique de Dx15 grâce à l'étude clinique CITHY.

Dans ce cadre, l'étude CITHY prévoit de recruter environ 1.000 patients dans une vingtaine de centres cliniques européens, tous experts dans le diagnostic et le suivi du cancer de la thyroïde. Ce positionnement volontairement élargi dès le début de l'étude de validation permet à la Société de collaborer de façon précoce avec un panel des meilleurs experts en Europe. Il devrait également permettre à un plus grand nombre de patients de bénéficier rapidement de Dx15 dès sa validation.

Diaxonhit annonce les bonnes performances de BJI InoPlex® son test pour le diagnostic des infections sur prothèses lors de la 34^{ème} réunion RICAI

Le 27 novembre 2014, la Société annonce les bonnes performances de BJI InoPlex®, le premier test sanguin d'aide au diagnostic des infections ostéo-articulaires sur prothèses, lors d'un symposium à l'occasion de la 34^{ème} réunion RICAI à Paris.

Ces performances sont issues de l'étude clinique de validation de BJI InoPlex® conduite dans deux centres français de référence des infections ostéo-articulaires. Elle a porté sur une importante cohorte de 455 patients.

Chaque année, près de 3 millions de prothèses sont posées en Europe et aux Etats-Unis, dont plus de 220.000 prothèses de hanche et du genou en France.

Près de 10 à 20% des patients bénéficiant d'une prothèse peuvent présenter des douleurs ou une impotence fonctionnelle, même longtemps après la pose. Il est alors nécessaire d'en identifier l'origine : cause infectieuse ou mécanique. Si le diagnostic des infections sur prothèses dans les premières semaines suivant la chirurgie de prothèse ne pose en général que peu de problèmes du fait de signes cliniques visibles, il devient plus difficile avec le temps, retardant ainsi une prise en charge adaptée du patient. Les infections peuvent en effet devenir des complications graves, notamment en fonction de la bactérie identifiée et de la durée de l'infection.

La détection plus rapide d'une infection sur prothèse est donc capitale. C'est en particulier le cas pour les infections par staphylocoques, principales bactéries souvent identifiées et figurant parmi les plus agressives.

Actuellement, les outils diagnostiques disponibles pour établir un diagnostic d'infection sur prothèse ont une performance limitée, entraînant une prise en charge du patient parfois mal adaptée et un diagnostic tardif.

Le test BJI InoPlex® est le premier test capable de détecter directement dans le sang du patient des anticorps dirigés contre les types de bactéries fréquemment responsables d'infections sur prothèses, et notamment les staphylocoques qui sont les bactéries les plus souvent rencontrées dans de telles infections.

Avec ce test, dont le résultat est rendu en quelques heures alors que la culture bactériologique conventionnelle nécessite plusieurs jours, voire plus d'une semaine, le praticien reçoit rapidement une information qualitative par espèce de bactéries ciblée, ce qui lui permet, en association aux évaluations usuelles, d'accélérer la prise en charge thérapeutique adéquate des patients, notamment en terme d'antibiothérapie.

BJI InoPlex® ne nécessite qu'une simple prise de sang du patient. Après préparation adéquate, le test est réalisé directement dans le laboratoire de biologie du centre hospitalier avec un appareil standard fabriqué par la société Luminex. Il fournit un résultat rapide au prescripteur qui pourra proposer une prise en charge mieux orientée à son patient.

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.3.1 Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

Au cours de l'exercice 2014, les ventes de produits de diagnostic de DIAXONHIT ont progressé de 5,9% par rapport à 2013, malgré un marché global du diagnostic resté stable en Europe. Cette performance souligne la force du positionnement du Groupe dans le diagnostic in-vitro de spécialités qui a permis une progression de 1,6% de ses revenus consolidés à 31,7 millions d'euros, et de compenser l'arrêt du programme avec Allergan en 2014.

La rentabilité opérationnelle s'améliore notablement avec un résultat opérationnel de -5,4 millions d'euros, en progression de +21% par rapport à 2013. Le résultat net progresse également de 8,5%, à -5,5 millions d'euros. Ces résultats sont la conséquence d'une gestion rigoureuse des dépenses qui ont permis par ailleurs de renforcer les investissements marketing et commerciaux pour soutenir la préparation des commercialisations d'Allomap et BJI Inoplex en Europe.

Avec une trésorerie de 14,1 millions d'euros consécutive au succès de l'émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions auprès d'investisseurs américains, et une consommation nette de trésorerie réduite au cours du deuxième semestre 2014, DIAXONHIT poursuivra en 2015 ses investissements en marketing et en R&D afin de renforcer encore ses positions dans le diagnostic in-vitro de spécialités.

Compte de résultat consolidé

<i>Consolidés en millions d'euros</i>	2014	2013	Variation
Ventes de produits de diagnostic in vitro	27,9	26,3	+5,9%
Autres produits	3,8	4,9	
PRODUITS D'EXPLOITATION	31,7	31,2	+1,6%
Achat de marchandises	(17,4)	(16,2)	
Dépenses de recherche et développement	(5,6)	(7,3)	
Frais marketing et commerciaux (*)	(9,1)	(7,9)	
Frais généraux et administratifs	(4,9)	(6,5)	
RESULTAT OPERATIONNEL	(5,4)	(6,8)	+21%
RESULTAT NET	(5,5)	(6,0)	+8,5%
Niveau de trésorerie au 31 décembre	14,1	5,7	+8,4 M€

(*) Incluant la dotation aux amortissements d'actifs incorporels réévalués

Produits d'exploitation : croissance des revenus malgré l'arrêt du programme avec Allergan

Les ventes annuelles de produits de diagnostic in-vitro s'élèvent à 27,9 millions d'euros, en progression de 5,9% par rapport à 2013. Cet accroissement a plus que compensé la baisse des revenus liés à l'arrêt de la collaboration avec Allergan dont le montant a été réduit de 34% au cours de l'exercice 2014, avant l'arrêt définitif du programme qui est intervenu en décembre 2014.

Ainsi, malgré cette baisse des revenus de R&D, le chiffre d'affaires annuel consolidé au 31 décembre 2014 de Diaxonhit s'établit à 30,6 millions d'euro et le montant total des revenus annuels consolidés à 31,7 millions d'euros, en légère croissance par rapport à 2013.

Amélioration du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à -5,4 millions d'euros en progression de +21% par rapport à celui de 2013 qui s'élevait à -6,8 millions d'euros. Cette amélioration significative traduit les effets des synergies liées à l'acquisition d'InGen BioSciences (« IBS ») et des efforts de rationalisation des charges, dans le cadre de l'acquisition mais aussi de la fin prévue de la collaboration avec Allergan en décembre 2014. Elle a été réalisée malgré un accroissement de près de 0,7 million d'euros de la provision pour indemnité de départ à la retraite dont le montant a plus que doublé cette année à cause d'un changement de méthode de calcul et de la forte baisse des taux d'actualisation utilisés.

Le regroupement des équipes scientifiques de DIAXONHIT sur un seul site et l'arrêt de certaines activités ont permis de réduire les dépenses de R&D qui sont passées de 7,4 millions d'euros à 5,6 millions d'euros

Dans un contexte mettant l'accent sur les activités commerciales, les dépenses marketing et commerciales progressent de 15% sur l'année, pour atteindre 9,1 millions d'euros. Cette croissance provient principalement de la réorganisation et du renforcement des activités marketing engagées pour le lancement d'Allomap et la préparation de celui de BJI Inoplex.

Les frais généraux et administratifs se réduisent à 4,9 millions d'euros contre 6,5 millions d'euros en 2013. Cette réduction est principalement liée à la mise en œuvre des synergies consécutives à l'acquisition d'IBS.

Les actifs commerciaux réévalués consécutivement à l'acquisition d'IBS font l'objet d'un amortissement sur 10 ans, soit 1.286 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Ils sont inclus dans les frais marketing et commerciaux. L'écart d'acquisition restant fait aussi l'objet d'un amortissement sur 10 ans qui vient en déduction du résultat opérationnel et représente au 31 décembre 2014 une charge de 308 milliers d'euros.

Réduction de la perte nette

Malgré la prise en compte de charges financières en hausse liées à la forte hausse du dollar au cours de l'année 2014 et au paiement d'intérêts sur les emprunts contractés et obligations nouvellement émises, ainsi que d'une charge exceptionnelle liée à la réorganisation entreprise dans le cadre de l'arrêt de la collaboration avec Allergan, la perte nette s'est réduite à 5,5 millions d'euros et marque une amélioration de 8,5% par rapport à 2013. Hors amortissement de l'écart d'acquisition, la perte nette aurait été de 5,2 millions d'euros, et de 3,9 millions d'euros en excluant également l'amortissement des actifs commerciaux réévalués.

Renforcement de la situation financière

Au 1^{er} janvier 2014, Diaxonhit disposait d'une trésorerie de 5,7 millions d'euros. Après financements nets reçus de 11,8 millions d'euros principalement liés au succès d'une émission d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions pour 10 millions d'euros auprès d'investisseurs américains, une consommation de trésorerie opérationnelle de 3,4 millions d'euros contre 4,9 millions d'euros en 2013 incluant une augmentation du besoin en fonds de roulement de 0,8 million d'euros contre 1,5 millions d'euros en 2013, des investissements pour 0,3 million d'euros, et une incidence positive des variations de taux de change de 0,3 million d'euros, la trésorerie du Groupe s'élève à 14,1 millions d'euros au 31 décembre 2014.

1.3.2 Résultats économiques et financiers annuel de la Société et proposition d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice 2014, Diaxonhit SA a réalisé un chiffre d'affaires net de 2.734 milliers d'euros contre 4.157 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 6.704 milliers d'euros contre une perte de 6.546 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2014 s'est élevée à 3.657 milliers d'euros contre une perte de 4.985 milliers d'euros pour l'exercice 2013.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 3.657 milliers d'euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2014, s'élèverait désormais à – 98.118 milliers d'euros.

1.4 ACTIVITE COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

- *Lancement du test BJI Inoplex***

Le lancement du test BJI Inoplex[®] a débuté au cours du 1^{er} trimestre 2015, conséutivement à son marquage CE. Il sera distribué en direct par DIAXONHIT en France, et par l'intermédiaire de distributeurs en Europe.

- *Commercialisation européenne du test AlloMap***

CareDx, partenaire américain de DIAXONHIT, a testé avec succès le premier prélèvement sanguin d'un patient allemand avec AlloMap dans un cadre commercial.

Pour accompagner la montée en puissance de la commercialisation du test AlloMap en Europe, un laboratoire centralisé est en cours de mise en place au sein des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. Son emplacement est un avantage clé pour permettre la manipulation rapide des échantillons de sang reçus depuis les centres de transplantation cardiaque de l'Europe entière. AlloMap est le seul test sanguin qui fournit aux cliniciens et aux patients une solution non-invasive pour la surveillance des transplantations cardiaques. DIAXONHIT a initié le processus nécessaire à l'obtention du remboursement du test.

- *Renouvellement du partenariat avec One Lambda***

En novembre 2014, DIAXONHIT a reconduit pour plusieurs années son partenariat exclusif pour la commercialisation en France des tests de diagnostic dans le domaine de la transplantation de la société One Lambda, filiale du groupe américain Thermo-Fisher. DIAXONHIT est le principal fournisseur de produits de diagnostic aux laboratoires qui sont en charge de réaliser tous les tests liés à la transplantation en France, et le Groupe détient une position forte sur ce secteur dynamique.

1.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Organisation

L'activité de recherche et développement de la Société est organisée autour d'un pôle diagnostique en charge (i) de la découverte de nouveaux biomarqueurs en propre ou dans le cadre de collaborations, à l'aide de la plateforme propriétaire GWSA de la Société pour l'expression génomique et des plateformes standards en protéomique, de la validation de nouvelles signatures diagnostiques, (ii) du développement et de l'enregistrement de produits diagnostiques IVD approuvés pour une utilisation en pratique clinique courante. Ce pôle rassemble les expertises en biologie et bio-statistique nécessaires au développement de produits ainsi que les expertises médicales et réglementaires nécessaires pour les validations cliniques et les enregistrements tels que le marquage CE. L'administration des études cliniques est sous-traitée à des organismes spécialisés.

La mise en œuvre de la plateforme propriétaire GWSA de Diaxonhit est réalisée au sein du Laboratoire de Génomique de la Société ou l'ARN des échantillons de tissus est analysé avec les bio-puces GWSA. L'évolution de la plateforme est assurée par les biologistes et les bio-informaticiens de la Société. Les autres plateformes mises en œuvre au sein du Laboratoire de Protéomique ont été également rapatriées au siège social de la Société

L'activité thérapeutique est menée dans le cadre de collaborations avec des sociétés pharmaceutiques et regroupe des collaborateurs qui travaillent en biologie moléculaire et en chimie médicinale, toutes les études de pharmacologie *in vivo* étant sous-traitées à des tiers. Avec la fin des activités thérapeutiques, cette équipe a fait l'objet d'une réorganisation dans le cadre de laquelle certains collaborateurs, dont le savoir-faire était exclusivement applicable au développement thérapeutique, ont quitté l'entreprise, les autres étant réorientés vers l'activité diagnostique.

La Société a également mis en place une organisation interne d'assurance de la qualité de façon à garantir que les activités de recherche et de développement soient réalisées selon les critères exigés pour des produits pharmaceutiques et diagnostiques.

Au 31 décembre 2014, la Société emploie 25 scientifiques (chercheurs et techniciens qualifiés).

Activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : des avancées significatives en ligne avec le plan stratégique

- Marquage CE du test BJI Inoplex***

DIAXONHIT a obtenu comme prévu fin 2014 le marquage CE de son test BJI Inoplex, le premier test sanguin d'aide au diagnostic des infections ostéo-articulaires sur prothèses. Avec une excellente spécificité de 82,2% et sensibilité de 75,9% pour tous types de staphylocoques confondus, ce test simple et rapide va permettre de mieux adapter les traitements des patients. Cette ultime étape réglementaire ouvre la voie à sa commercialisation par Diaxonhit en 2015.

- **Lancement de l'étude de validation finale du test Dx15 dans le cancer de la thyroïde**

Après avoir réalisé avec succès les deux premières phases du développement de Dx15, Diaxonhit a initié fin 2014 l'étude de validation finale de ce test destiné au diagnostic du cancer de la thyroïde en permettant de définir le caractère malin ou bénin d'un nodule thyroïdien lorsque l'analyse cytologique est indéterminée. Il permettrait ainsi de diminuer le nombre d'ablations inutiles de la thyroïde.

L'étude clinique européenne multicentrique prévoit l'inclusion de près de 1.000 patients, dont plus de 200 ont déjà été recrutés. Les résultats sont prévus pour fin 2016. Le marquage CE et le lancement de Dx15 pourraient alors intervenir dès 2017.

- **Développement du diagnostic compagnon d'un vaccin thérapeutique contre le Sida**

Diaxonhit a obtenu en 2014 une aide financière de 1,7 million d'euros de Bpifrance, dans le cadre d'un projet ayant pour but de mettre au point un vaccin thérapeutique pour traiter les malades atteints du Sida, et de développer des tests diagnostiques permettant une prise en charge personnalisée des patients. Diaxonhit a été choisie pour sa compétence à développer des tests diagnostiques dans le domaine des maladies infectieuses et pour la reconnaissance de son expertise en protéomique.

1.6 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société est soumise aux lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité, notamment celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques et biologiques. La Société a mis en place le document unique de sécurité conformément au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. La Société est également soumise à la réglementation relative aux Organismes Génétiquement Modifiés (ci-après « **OGM** ») et à l'expérimentation animale qui imposent, respectivement l'obtention d'un agrément pour l'utilisation des OGM, délivré par le Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche et pour la manipulation des animaux celui délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations (« **DDPP** »). La Société est également soumise à la réglementation relative aux activités de conservation et de préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain et a obtenu l'agrément nécessaire des services concernés. Ces agréments imposent des prescriptions techniques définissant notamment les mesures de confinement nécessaires à la protection des salariés, de la santé publique et de l'environnement et les moyens d'intervention en cas de sinistre.

La Société a exclusivement une activité de recherche et développement en laboratoire et non de production industrielle. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et de déchets industriels et hospitaliers.

La filiale InGen doit être considérée comme producteur de Déchets d'équipements électriques et électroniques (« **DEEE** ») dans le sens où elle importe sur le territoire français des équipements soumis à cette réglementation. Pour répondre à ses obligations, InGen a passé en 2012 un contrat avec l'éco-organisme Récyrum, récemment habilité pour la filière professionnelle.

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques. Toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques, et de façon dûment habilitée des animaux de laboratoire à des fins d'obtention d'échantillons biologiques qui sont éliminés selon des procédures très classiques mises en œuvre par la Société, et bien maîtrisées ainsi que des OGM pour ses activités de recherche, d'essais précliniques et cliniques, de développement et de production mettant en œuvre des petits volumes (inférieur à 5 litres) maintenus dans un environnement confiné. Des contrôles sont réalisés régulièrement dans les laboratoires de la Société. Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles liées à l'environnement, elle serait, en cas de non-conformité, exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités.

Depuis la création de la Société, aucun incident n'a eu lieu dans le cadre des activités polluantes ou à risques. La Société estime ainsi qu'elle continue à satisfaire aux obligations légales relatives à ces activités en vigueur au 31 décembre 2014.

1.7 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de change

La Société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US qui peut avoir un impact important sur ses résultats opérationnels.

Depuis l'acquisition d'InGen BioSciences, les revenus de Diaxonhit sont essentiellement réalisés par sa filiale de commercialisation InGen avec des ventes libellées en euros, les revenus libellés en dollar US et liés à la collaboration avec Allergan représentant désormais moins de 20% du total des ventes. A l'inverse, même si les dépenses opérationnelles sont toujours réalisées en euros, l'essentiel des dépenses de la Société correspond aux achats des tests et équipements commercialisés et sont principalement libellées en dollar US. Ainsi, même après compensation avec les revenus reçus en dollar US, Diaxonhit est structurellement acheteur de dollar US.

Sur l'exercice 2014, la Société a mis en œuvre une politique active d'options de change de nature à limiter le risque de change qu'elle supporte par l'intermédiaire d'instruments financiers spécifiques qui sont essentiellement de trois natures :

- les termes accumulateurs européens quotidiens ;
- les tunnels de change asymétrique ;
- les achats à terme.

Ces instruments, qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, permettent de fixer à l'avance le taux auquel le change euro-dollar sera effectué. L'objectif de la politique de change consiste à assurer dans la mesure du possible un taux moyen de change égal à ou plus favorable que celui retenu dans le budget annuel. Ces prises de positions engendrent des charges ou des produits financiers et engagent la Société sur des positions futures. Sur ces éléments nous vous invitons à vous reporter respectivement aux notes 24 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'exposition future de la Société à ce risque de change dépendra principalement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et effectuera ses dépenses. Ceci est lié aux marchés sur lesquels ses produits seront vendus, à ses partenaires futurs, ainsi qu'aux monnaies de dénomination de ses achats de tests et équipements commercialisés, de ses coûts de sous-traitance de fabrication, et des pays dans lesquels la Société mènera ses études cliniques et ses développements.

La stratégie de la Société est de conserver une trésorerie à la fois en euros et en dollars US et en conséquence de ne pas convertir systématiquement les paiements reçus en dollar US pour pouvoir les utiliser directement pour payer certains de ses fournisseurs dans cette devise. Au 31 décembre 2014, environ 71% de la trésorerie de la Société était en euros et le reste en dollars US.

La variation de taux de change a aussi un impact sur le bilan, notamment sur les capitaux propres, du fait de la conversion en euros des comptes annuels de la filiale américaine du groupe. Cet impact concerne particulièrement la conversion des créances rattachées aux participations.

Risque de taux

Après remboursement en 2011 de l'intégralité des obligations convertibles émises en 2006, Diaxonhit n'avait plus de dette financière à long terme. A la suite de l'acquisition d'Igen BioSciences le 14 décembre 2012, cette dette à long terme s'élève à environ 902 milliers d'euros, hors crédit-bail. Cette dette est constituée d'un certain nombre d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers avec des taux fixes pour chaque emprunt.

En Juin 2014, Diaxonhit a effectué un placement d'obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions pour un montant total de 10 millions d'euros. A la suite de conversions et d'amortissements, le montant résiduel intérêts courants compris correspondant aux obligations convertibles s'élève à 6.992 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Ces obligations convertibles ont été émises assorties d'intérêts au taux fixe de 5% par an.

S'agissant des placements financiers, le risque de taux sur les actifs financiers détenus par la Société est faible dans la mesure où la Société n'investit que dans des instruments à court terme ou peu risqués comme les Sicav de trésorerie. La Société travaille avec la Société Générale, BNP Paribas, HSBC et la Banque Populaire pour la gestion de sa trésorerie, et investit à moins de trois mois et sur des Sicav à très faible volatilité, ou sur des certificats de dépôts de ces banques.

La Société considère donc qu'elle ne court aucun risque de taux significatif.

Risque sur actions ou participation

La Société détient une participation dans sa filiale américaine Exonhit Therapeutics Inc. qui est entièrement provisionnée.

Depuis le 14 décembre 2012, Diaxonhit détient également une participation dans sa filiale française Ingen BioSciences SA. La Société n'anticipe pas de pertes futures dans cette filiale, elle a constitué des provisions spécifiques pour couvrir les risques de défaut de ses clients lorsqu'elle estime que ces risques sont significatifs.

Depuis le 31 décembre 2013, à la suite de l'absorption de filiale Ingen BioSciences SA réalisée sous forme de dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine, la Société détient désormais une participation directe dans les deux anciennes filiales d'Igen BioSciences SA.

Ainsi la Société détient une participation dans sa filiale de commercialisation InGen SA. La Société n'anticipe pas de pertes futures dans cette filiale, elle a constitué des provisions spécifiques pour couvrir les risques de défaut de ses clients lorsqu'elle estime que ces risques sont significatifs.

Par ailleurs, la Société détient une participation dans la société belge GAMMA SA, propriétaire de son produit TQS. La Société n'a pas constitué de provisions sur cette filiale.

Diaxonhit ne détient d'action ou de participation dans aucune autre société tierce.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le Groupe suit avec attention les emplois et les ressources de trésorerie à venir ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, il s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 14.126 milliers d'euros et l'excédent financier net du Groupe s'élève à 4.233 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31 décembre 2014	Dont à Moins d'un an
Dettes financières remboursables en cash	-1.872	-692
Avances remboursables en cash	-1.029	-90
Emprunt obligataire convertible	-6.992	0
Trésorerie	14.126	14.126
Excédent financier net	4.233	13.344

Le niveau de la trésorerie nette mentionné ci-dessus, est principalement lié à l'émission d'obligations convertibles effectuées en Juin 2014. Ces obligations convertibles peuvent être amorties ou remboursées en cash ou par émission d'actions, au choix du Groupe. Entre Juin et Décembre 2014, l'intégralité des amortissements ont été effectués par émission d'action. Compte tenu de cette option, le Groupe dispose d'une trésorerie nette disponible au 31 décembre 2014 qui lui permet de faire face à ses besoins et engagements financiers à 12 mois.

La trésorerie disponible du Groupe est investie principalement en instruments monétaires à valeurs liquidatives quotidiennes et faible volatilité, libellés en euros et en dollar US, auprès de Société Générale, de BNP Paribas et du CIC.

A la suite de la décision par Diaxonhit et Allergan de mettre fin progressivement à leur collaboration au cours de l'année 2014, la Société a entrepris d'accélérer la concentration de sa R&D sur le diagnostic en restructurant ses opérations scientifiques. Dans ce cadre, l'activité de chimie médicinale a été interrompue, et certains collaborateurs issus des projets thérapeutiques ont été reconvertis aux activités de production qui ont été mise en place pour assurer la fabrication des kits de tests BJI Inoplex dès 2015. Au-delà d'une meilleure efficacité, l'objectif de cette restructuration est d'adapter l'effort de R&D aux moyens budgétaires du Groupe.

Dans le futur, la Société pourrait avoir besoin de ressources et de capitaux importants pour financer ses opérations et notamment pour effectuer le démarrage de la commercialisation de ses produits propriétaires, mener à bien les processus réglementaires permettant d'obtenir les autorisations nécessaires pour commercialiser ces produits, poursuivre ses programmes de recherche et développement et en mettre en œuvre de nouveaux. Elle aura également besoin de ressources pour saisir des opportunités de développement par croissance externe, de co-développement et de co-commercialisation ou de prise de licence de produits ayant reçu une autorisation de mise sur le marché.

Les besoins futurs en capitaux de la Société dépendront de nombreux facteurs, notamment :

- le succès commercial des produits et services dont elle assure déjà aujourd’hui la commercialisation et sa capacité à conserver ou étendre les accords de distribution en cours et en établir de nouveaux à des conditions intéressantes ;
- le succès commercial de ses produits propriétaires et sa capacité à établir et à conserver des accords de distribution et de collaboration à des conditions intéressantes ;
- le niveau de performance de ses tests diagnostiques ;
- l'étendue et les résultats de ses essais cliniques ;
- l'entrée de nouveaux produits en développement ;
- le temps et les coûts nécessaires à l'obtention des autorisations réglementaires ;
- la rapidité de ses partenaires à mener les essais cliniques et à mettre des produits sur le marché ;
- les coûts de commercialisation des produits propriétaires ou non, notamment le marketing, la vente et la distribution ;
- les coûts de préparation, de dépôt, de revue, de maintenance et de défense des revendications de brevets et autres coûts liés aux brevets, dont les coûts liés aux litiges et aux indemnisations ;
- le coût d'obtention et de maintenance des licences pour l'utilisation de technologies et de produits déjà brevetés, et
- les conditions financières relatives à des opportunités de croissance externe.

La Société pourrait ne pas parvenir à se procurer des fonds suffisants à des conditions acceptables, voire à lever les fonds dont elle aura besoin. Si les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire voire annuler des programmes de recherche et développement ;
- procéder à des restructurations de son activité pour réduire ses dépenses opérationnelles ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la forcer à renoncer aux droits sur certaines de ses technologies ou de ses produits ;
- céder certains droits de commercialisation.

1.8 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Evolution prévisible

La Société étant engagée dans des activités commerciales faisant l'objet de contrats à long terme (appels d'offres hospitaliers, contrats de distribution, etc) et des projets de recherche et développement qui se déroulent sur plusieurs trimestres, le développement de Diaxonhit s'inscrit dans la continuité des réalisations passées. Au 31 décembre 2014, Diaxonhit dispose ainsi, grâce notamment à l'émission d'obligations convertibles, d'une visibilité supérieure à 12 mois sur sa trésorerie sur la base de son plan opérationnel actuel.

A court terme, la majorité des produits de Diaxonhit sera générée par l'activité de commercialisation pour compte de tiers de produits de diagnostic *in vitro* par sa filiale InGen. A moyen et long terme, la croissance de ces produits d'exploitation proviendra des revenus issus des ventes de produits diagnostiques propriétaires, du développement du portefeuille commercial à travers de nouveaux accords de licence ou de distribution et d'opérations de croissance externe portant sur des lignes de produits ou des sociétés de diagnostic *in vitro* déjà en phase de commercialisation.

Au niveau des charges, le poste de dépense le plus important correspond aux achats de produits de diagnostic *in vitro* réalisés auprès de tiers dans le cadre des activités de distribution. Ces charges varieront en fonction de l'ampleur de l'activité commerciale et en fonction du taux de change entre l'euro et le dollar US, la plupart des achats étant effectués dans cette devise. A court terme, avec le développement de la commercialisation de produits propriétaires comme BJI Inoplex, leurs coûts de fabrication viendront s'ajouter à ce poste de dépenses. Par ailleurs, la majorité des charges opérationnelles internes reste liée aux efforts de recherche et développement de la Société pour développer ses propres produits dans le diagnostic de spécialité, seule ou dans le cadre de consortium financés par BPI-France. Les coûts d'études cliniques demeurent importants, en particulier dans le cadre du développement, de l'enregistrement réglementaire et de l'adoption des tests de diagnostic. A plus long terme, le niveau de ces dépenses internes dépendra du nombre de programmes menés en parallèle par la Société ainsi que du nombre et de l'ampleur des études cliniques nécessaires.

Les dépenses de marketing et de ventes qui, aujourd'hui, correspondent essentiellement aux activités commerciales de la filiale InGen, varieront aussi en fonction de l'ampleur de l'activité commerciale. A court terme, elles devraient s'inscrire en hausse en raison des efforts de la Société pour positionner et promouvoir ses produits diagnostiques propriétaires avec, plus particulièrement, le démarrage de la commercialisation du test BJI Inoplex pour les infections liées aux prothèses ostéo-articulaires dès le début de 2015, et celle du test Allomap pour le suivi des greffés cardiaques.

Les frais généraux futurs devraient rester à des niveaux équivalents, mais ils pourront augmenter en fonction des charges de conseil et des frais engagés en vue de l'identification d'une cible et d'opération de croissance externe dans le domaine du diagnostic.

A court terme, la Société devrait continuer à enregistrer des pertes opérationnelles dont l'ampleur et la durée dépendront des éléments détaillés ci-dessus mais devraient s'inscrire en baisse par rapport aux années précédentes. La Société considère qu'à moyen terme l'accroissement des ventes de ses produits diagnostiques en propre ou en distribution lui permettra d'augmenter le niveau de ses revenus et de pouvoir ainsi atteindre l'équilibre financier.

Perspective d'avenir

Aujourd'hui, Diaxonhit est un groupe intégré, aux performances financières en amélioration et entièrement positionné sur le secteur le plus dynamique du marché du diagnostic, celui des tests de spécialités.

En 2015, forts de ses technologies brevetées et de ses activités marketing renforcées, la Société concentrera ses efforts sur l'innovation, notamment en développant de nouveaux tests, et sur la progression de ses ventes de distribution et de produits en propre, tels que BJI Inoplex. Les principaux objectifs de la Société sont le développement de nouveaux produits, l'atteinte de l'équilibre financier et les opportunités de croissances externes.

1.9 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Diaxonhit annonce que les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg seront le Laboratoire Central Européen pour la réalisation des tests AlloMap® de CareDx® pour les transplantés cardiaques

Le 12 janvier 2015, la Société annonce qu'elle a conclu un accord de service avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) pour la réalisation des tests AlloMap® de CareDx, Inc. dans un espace dédié qui en sera le Laboratoire Central Européen. Selon cet accord, toutes les activités de test seront effectuées dans le Laboratoire Central d'Immunologie des HUS, sous l'autorité et la responsabilité exclusive des HUS et de son directeur scientifique, le professeur Seiamak Bahram.

Le test sanguin moléculaire AlloMap est une nouvelle méthode de surveillance régulière et non invasive du rejet cellulaire aigu chez les greffés cardiaques. Les échantillons de sang de patients collectés dans les centres de transplantation cardiaque en Europe seront expédiés au laboratoire de Strasbourg où la procédure de test AlloMap sera effectuée. Les résultats des tests seront ensuite renvoyés directement de ce laboratoire central aux cliniciens, principalement aux cardiologues et chirurgiens cardiaques.

La Société est le distributeur exclusif pour l'Europe du test AlloMap. Le Groupe fournira le laboratoire central de Strasbourg en plaques spécifiques AlloMap et en réactifs de contrôle, tous deux fabriqués par CareDx, le développeur et propriétaire d'AlloMap. Diaxonhit fournira également aux centres de transplantation cardiaque européens un kit pour faciliter la préparation des échantillons de sang et leur expédition.

Le Laboratoire Central d'Immunologie des HUS a été sélectionné par Diaxonhit pour sa capacité à mener la procédure de test AlloMap avec toutes les exigences de qualité nécessaires pour assurer la précision et la reproductibilité des résultats rendus aux prescripteurs. Sous la direction du professeur Seiamak Bahram qui est également directeur de TRANSPLANTEX, un "Laboratoire d'excellence" (LabEx) financé par le gouvernement français, ce laboratoire est à la pointe dans les domaines de la transplantation et de l'histocompatibilité en Europe. Une équipe dédiée de techniciens expérimentés et de biologistes effectuera la procédure de test AlloMap dans un environnement bien défini, en particulier avec des instruments spécifiques qui sont actuellement en cours d'installation. La formation du personnel sera lancée prochainement par la Société et CareDx pour que le laboratoire devienne opérationnel au cours du premier semestre 2015.

L'emplacement des HUS à Strasbourg est de plus un avantage clé. Idéalement positionné entre l'Europe du sud et celle du nord à la frontière franco-allemande, cet emplacement permet la manipulation rapide des échantillons de sang reçus de n'importe quel pays européen et en facilite la logistique depuis les centres de transplantation cardiaque.

Diaxonhit annonce le marquage CE du test BJI InoPlex® et son lancement commercial

Le 14 janvier 2015, la Société annonce aujourd'hui que le marquage CE de son test BJI InoPlex®, le premier test sanguin d'aide au diagnostic des infections ostéo-articulaires sur prothèses, a été effectué fin 2014 conformément au calendrier prévu. Cette étape réglementaire conclut le cycle de développement du test, et ouvre la voie à sa commercialisation par la Société. Le lancement de BJI InoPlex® est prévu au cours de ce premier trimestre 2015, en direct par l'intermédiaire d'InGen en France, et par l'intermédiaire de distributeurs en Europe.

BJI InoPlex® est le premier test de diagnostic capable de détecter dans le sang du patient des anticorps dirigés contre les types de bactéries fréquemment responsables d'infections sur prothèses, et notamment les staphylocoques les plus souvent rencontrées dans de telles infections.

Les performances de BJI InoPlex® ont été démontrées dans le cadre d'une étude clinique de validation conduite dans deux centres français de référence des infections ostéo-articulaires sur prothèses, et ont été présentées lors de la 34^{ème} réunion RICAI en novembre dernier à Paris. Au cours d'un symposium qui a rassemblé plus de 200 participants, trois spécialistes intervenant à des fonctions différentes de la prise en charge des infections sur prothèse ont présenté le test et son utilisation : le Professeur Eric Senneville, Chef de service des maladies infectieuses et tropicales et infectiologue au Centre hospitalier de Tourcoing, le Docteur Martin Rottman, Médecin microbiologiste à l'Hôpital Raymond Poincaré (AP-HP) et le Docteur Thomas Bauer, Chirurgien Orthopédiste à l'Hôpital Ambroise Paré (AP-HP) et investigator de l'étude. Les orateurs ont insisté sur l'importance d'améliorer la prise en charge des patients qui ont développé une complication de leur prothèse, qu'elle soit d'origine mécanique ou infectieuse. Les intervenants ont aussi souligné l'intérêt de BJI InoPlex® dans la prise en charge de ces patients pour fournir un résultat rapide et permettre de proposer une prise en charge mieux adaptée, les soins des complications mécaniques étant très différents de ceux nécessaires pour traiter les infections.

Diaxonhit assurera en interne la production du kit BJI InoPlex® qui rassemble tous les éléments nécessaires pour réaliser le test sur des équipements conçus par la société Luminex. La fabrication du kit est réalisée sous assurance qualité et s'appuie sur la conformité au référentiel ISO 13485 pour lequel le Groupe Diaxonhit est certifié.

La Société lance BJI InoPlex®. La commercialisation en France est confiée à sa filiale InGen, leader en France pour les tests de diagnostic liés à la transplantation et à l'histocompatibilité qui, pour la plupart, sont également effectués sur des instruments Luminex. Au-delà du marketing du test pour lequel un expert médical a été recruté, InGen aura en charge l'administration des ventes, la logistique d'approvisionnement des laboratoires en kits, la mise à disposition d'instruments Luminex quand nécessaire, et le service après-vente.

Pour l'Europe, la commercialisation du test se fera sous contrat de distribution exclusive avec des distributeurs que Diaxonhit a déjà rencontrés et sélectionnés au mois de novembre 2014 lors du salon MEDICA de Düsseldorf où la société disposait d'un stand.

Avec le lancement de ce nouveau test propriétaire qui vient renforcer sa gamme existante de tests de diagnostic de spécialités, Diaxonhit poursuit sa stratégie de développement.

L'objectif du Groupe au cours des prochaines années est de devenir un leader européen du diagnostic de spécialités et d'atteindre l'équilibre financier en augmentant progressivement la part des ventes de produits propriétaires. Cette progression est directement liée à la stratégie d'innovation et aux investissements en R&D mis en œuvre par Diaxonhit au cours des dernières années.

Après BJI InoPlex®, devraient ainsi suivre le test Dx15 dans le cancer de la thyroïde, mais aussi l'extension de la gamme «InoPlex» à d'autres indications infectieuses.

Aucun autre événement susceptible d'affecter les comptes de la Société n'est intervenu à la date du présent rapport depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2014.

CHAPITRE 2 - LISTE DES MANDATS

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice et à la date de ce rapport.

A la date du présent rapport, les organes de conseil, de direction et d'administration de la Société sont composés comme suit :

Nom	Fonctions	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
<i>Membre du Directoire</i>			
Loïc Maurel	Président du Directoire	28 juillet 2008	Assemblée générale 2015
Hervé Duchesne de Lamotte	Membre du Directoire	8 mars 2010	Assemblée générale 2015
<i>Conseil de surveillance</i>			
Laurent Condomine	Président du conseil de surveillance	21 juillet 2004	Assemblée générale 2016
Jean-Pierre Hermet	Vice-Président du conseil de surveillance	14 décembre 2012	Assemblée générale 2015
Christophe Jean	Membre du conseil de surveillance	27 octobre 2006	Assemblée générale 2015
Michel Picot	Membre du conseil de surveillance	21 juillet 2004	Assemblée générale 2016
Jean-Jacques de Jaegher	Membre du conseil de surveillance	14 décembre 2012	Assemblée générale 2015

2.1 DIRECTOIRE

D' Loïc Maurel, Président du Directoire (60 ans)

Après avoir occupé plusieurs postes de ventes et marketing chez Rhône-Poulenc et Novartis en France, il a rejoint en 1992 le siège de Novartis en Suisse pour prendre la direction marketing au niveau Groupe des franchises cardiovasculaires, maladies métaboliques et affections respiratoires. Il a été, en particulier, à l'origine du lancement mondial de Diovan®, le premier produit de Novartis en termes de ventes aujourd'hui. En 1999, il est devenu Vice-président Marketing et Produits de spécialités de Novartis Canada. Entre 2001 et 2008, il a été Président et CEO de Debiovision Inc., un laboratoire pharmaceutique de produits spécialisés. Le D^r Loïc Maurel a une grande expérience en marketing, *business development*, cession de produits, essais cliniques, exigences réglementaires et lancements de produits en Amérique du Nord, Europe et Asie. Le D^r Loïc Maurel a été Président du Conseil d'Administration d'Oncomab GmbH et membre des conseils d'Administration de Avance Pharma Inc. et de l'association BIOQuébec.

Il intègre Exonhit Therapeutics devenu Diaxonhit en mai 2008 en qualité de Directeur des opérations. Le Conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion du 28 juillet 2008 nomme le Dr Loïc Maurel membre du Directoire et lui en confie la présidence. Ses mandats de membre et de Président du Directoire ont été renouvelés par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 13 avril 2012 pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

D^r Loïc Maurel est titulaire d'un diplôme de Docteur en Médecine de l'Université de Bordeaux (1985).

Il est Vice-président de l'association France Biotech.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Vice-Président	Association France Biotech	2008

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Président du Directoire	InGen BioSciences	2012-2013

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 64.098

Hervé Duchesne de Lamotte, membre du Directoire et Directeur Administratif et Financier (59 ans)

Hervé Duchesne de Lamotte bénéficie de 25 ans d'expérience internationale en finance, et 20 ans dans l'industrie des biotechnologies. Après avoir occupé différents postes d'ingénieur au sein de sociétés de conseil en France et aux Etats-Unis, entre 1981 et 1989, Hervé Duchesne de Lamotte a pris en charge des fonctions de direction générale et financière d'un établissement financier à Paris. C'est en 1991 qu'il intègre le monde de la pharmacie et de la biotechnologie lorsqu'il participe à la création du groupe IDM, société de biotechnologie, où il exercera à partir de 1998 les fonctions de directeur financier pendant 10 ans, en France, au Canada, et aux Etats-Unis. Il deviendra également directeur général France d'IDM à Paris, de 2006 à 2008.

Avant de rejoindre la Société, Hervé Duchesne de Lamotte était gérant de Cirrus Finance Management, société de conseil spécialisée en stratégie et organisation. Il a été membre du Conseil d'administration d'IDM et de France Biotech.

Il intègre Exonhit Therapeutics devenue Diaxonhit en octobre 2009 en qualité de Directeur administratif et financier. Le Conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion du 8 mars 2010 nomme Hervé Duchesne de Lamotte en qualité de membre du Directoire. Son mandat de membre du Directoire a été renouvelé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 13 avril 2012 pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Hervé Duchesne de Lamotte est diplômé d'un MBA en Finance du MIT et d'un Master of Science du même institut ; il est également ingénieur en aéronautique (SupAero).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Dans le groupe Diaxonhit</i>		
Administrateur	Ingen	2012
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Gérant	Cirrus Finance Management	2009

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Administrateur	InGen BioSciences	2012-2013
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 75.862		

2.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Laurent Condomine, Président du Conseil de surveillance (71 ans)

Laurent Condomine a travaillé 34 ans dans le secteur pharmaceutique et chimique pour le groupe ICI. Après la scission du Groupe ICI en 1993, donnant naissance à la société Zeneca, il a été Directeur de la stratégie pour le groupe Zeneca avant sa fusion avec la société Astra 1998. De 1999 à 2008, il a occupé le poste de Vice-président du département *Business Development and Corporate Strategy* au sein du groupe AstraZeneca.

Laurent Condomine est Président du Conseil de surveillance de la Société Nanobiotix depuis avril 2011.

Laurent Condomine est titulaire d'une Maîtrise ès Sciences économiques (1969) et diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1969). Il est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD (1970).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 21 juillet 2004 a nommé Laurent Condomine membre du Conseil de surveillance. Par une délibération du Conseil du 28 janvier 2005, Laurent Condomine a été nommé Président du Conseil de surveillance pour la durée du mandat de membre du Conseil. L'assemblée générale mixte du 20 juin 2013 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2016, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Président du Conseil de surveillance	Nanobiotix	2011

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Membre du Conseil de surveillance	InGen BioSciences	2012-2013
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 124.951		

Jean-Pierre Hermet, Vice-président et membre du Conseil de surveillance (72 ans)

Jean-Pierre Hermet est membre du Conseil de Surveillance de Diaxonhit après avoir été Président du Directoire d'InGen Biosciences et Président Directeur Général d'InGen de 2008 à 2010, il a été nommé ensuite Président du Conseil de Surveillance d'InGen Biosciences.

Il est l'auteur de plusieurs études publiées par le groupe Les ECHOS sur la biologie médicale et fait régulièrement des conférences sur le même sujet. Parallèlement, il est membre du bureau de plusieurs associations (Le Lien et l'Alliance contre le développement des bactéries multirésistantes).

Jean-Pierre Hermet a débuté sa carrière dans la pharmacie (Schering-Plough) puis a été nommé rapidement Président Directeur Général de Wyeth Healthcare pour la France. Il a occupé des positions de dirigeant successivement chez Jouveinal puis Allergan et devient Président Marketing puis Président Europe d'un jeune Laboratoire pharmaceutique américain coté à l'Amex (Bentley Pharmaceuticals). De retour en France, il crée plusieurs sociétés de biotechnologies : Peptide Immune Ligands puis Hybrigenics. En 1999, il fonde Hemosystem, centré sur le Développement et la commercialisation de la détection rapide des bactéries dans le sang : 8 millions d'euros ont été levés auprès du Capital Risque et 26 Brevets déposés.

Jean-Pierre Hermet est diplômé de l'ESCAE de Bordeaux et licencié en Sciences Economiques.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 14 décembre 2012 a nommé Jean-Pierre Hermet membre du Conseil de surveillance pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2015, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Par une délibération du Conseil du 25 mars 2013, Jean-Pierre Hermet a été nommé vice-Président du Conseil de surveillance en remplacement de Patrick Langlois, pour la durée restante de son mandat.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Gérant	Joint Partners for healthcare JPH	1992

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Président du Conseil de surveillance	InGen BioSciences	2012-2013
Gérant	Euromedical Instruments	jusqu'en 2013
Président du Directoire	InGen BioSciences	jusqu'en 2010
Président Directeur Général	InGen	jusqu'en 2010
Administrateur	Hemarina	jusqu'en 2012

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 7.798

Christophe Jean, Membre du Conseil de surveillance (60 ans)

Christophe Jean a débuté sa carrière dans l'industrie pharmaceutique chez Ciba-Ceigy AG puis Novartis Pharma AG où il a occupé plusieurs postes opérationnels de 1982 à 2000. En 2000, il a rejoint Pierre Fabre Médicament en tant que Président-directeur général. Il a rejoint le groupe Ipsen fin 2002 et en devient le Directeur des Opérations du Groupe puis Executive President Corporate Strategy, Business Development, M&A and Alliances.

Christophe Jean est diplômé de Harvard University.

Christophe Jean a été coopté par le Conseil de surveillance lors de la réunion du 27 octobre 2006, en remplacement de Jean-Luc Bélingart. L'assemblée générale mixte du 12 avril 2012 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale à statuer, en 2015, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Executive Vice President Corporate Strategy, Business Development, Groupe Ipsen M&A and Alliances		depuis 2003

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonction	Sociétés	Dates
Néant		
Nombres d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 21		

Michel Picot, Membre du Conseil de surveillance (63 ans)

Michel Picot a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell avant de travailler pour une filiale de Paribas, la SCoA, où il a occupé différents postes. Puis il a été directeur général d'ECS, en Allemagne pendant deux ans avant de devenir Senior Vice-President Finance chez Eunetcom. Il a ensuite rejoint Vivendi Telecom International de 1995 à juin 2004 où il a exercé les fonctions de Directeur Général adjoint. Michel Picot est Président d'Advest SAS depuis 2005. Il est également membre du Conseil de surveillance des sociétés Amisco NV (2007) et Telogic (2010). Il occupe également les fonctions d'administrateur des sociétés Keyyo (2008), Sigfox (2010), Holding incubatrice Telecom, Holding incubatrice Internet et Holding incubatrice Logiciel, (2011).

Michel Picot est diplômé de l'école de Hautes Etudes Commerciales (HEC, 1974). Il est également titulaire du DECS (1977) et des certificats supérieurs de révision (1983).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 21 juillet 2004 a nommé Michel Picot membre du conseil de surveillance. L'assemblée générale mixte du 20 juin 2013 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2016, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Président	Advest SAS	2005
Administrateur	Keyyo	2008
Administrateur	Sigfox	2010
Administrateur	Holding incubatrice Telecom et mobile	2011
Administrateur	Holding incubatrice Internet	2011
Administrateur	Holding incubatrice Logiciel	2011
Membre du Conseil de surveillance	Amisco NV	2007
Membre des Conseillers du Commerce extérieur de la France (CCE)		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Membre du Conseil de surveillance	Telogic	jusqu'en 2012
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 32.691		

Jean-Jacques de Jaegher, Membre du Conseil de surveillance (66 ans)

Jean-Jacques de Jaegher a travaillé dans le secteur de la santé pendant 35 ans. Il a passé 25 ans au sein de la division Diagnostics des Laboratoires Abbott où il a occupé plusieurs postes de Direction Générale en Europe et aux Etats-Unis. Il fut Président-directeur général de Applied NanoSystems, une société de financement capital-risque hollandaise spécialisée dans les systèmes de délivrance de médicaments, vice-président des Opérations Commerciales pour l'Europe, Moyen Orient et Afrique chez Chiron, et vice-président International chez Immucor. Jean-Jacques de Jaegher a été Vice-Président du conseil de surveillance d'InGen Biosciences.

Jean-Jacques de Jaegher est diplômé de l'Institut de Physique Nucléaire de Bruxelles, Belgique. Il a obtenu le certificat de gouvernance d'entreprise de l'INSEAD en 2012.

Jean-Jacques de Jaegher a été nommé membre du Conseil de surveillance par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 14 décembre 2012 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2015, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2014

Fonctions	Sociétés	Dates de début
Néant		

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Membre du Conseil de surveillance	InGen Biosciences	jusqu'en 2013
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 : 500		

Membre du conseil de surveillance ayant quitté sa fonction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Patrick Langlois, Membre du Conseil de surveillance (70 ans)

Patrick Langlois a débuté à la Banque Louis Dreyfus en tant que « Equity Research Analyst ». De janvier 1975 à décembre 1999, il a occupé différents postes dans le Groupe Rhône-Poulenc dont celui de Directeur Financier. De janvier 2000 à fin 2004, il a exercé chez Aventis S.A. les fonctions de Group Executive Vice President, Directeur Financier, puis en mai 2002 de Vice-président du Directoire. Patrick Langlois est l'Associé-Gérant de PJL Conseils depuis le 1^{er} mars 2005. Il occupe également la fonction de Président du Conseil d'administration de BioAlliance Pharma (2011), les fonctions d'administrateur dans les sociétés Scynexis (2006), Newron Spa (2008) et de Stallergenes (2011) ainsi que la fonction de membre du Conseil de surveillance de Innate Pharma (2010).

Patrick Langlois est titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en Economie de l'Université de Rennes (1968) et d'un Certificat d'Etudes Supérieures de Banques (1974).

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 9 septembre 2005 a nommé Patrick Langlois membre du Conseil de surveillance. Par une délibération du Conseil du 25 avril 2008, Patrick Langlois a été nommé Vice-Président du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil. L'assemblée générale mixte du 27 avril 2011 a renouvelé son mandat jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer, en 2014, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le 18 mars 2013, Patrick Langlois a notifié au Conseil sa démission de son mandat de vice-Président du Conseil avec effet au 25 mars 2013. L'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 juin 2014 n'a pas renouvelé le mandat de Patrick Langlois arrivé à échéance. En conséquence, le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 19 juin 2014 a constaté l'arrivée du terme du mandat de membre du Conseil de surveillance de Patrick Langlois.

Autres mandats et fonctions exercés à la date d'échéance de son mandat de membre du conseil de surveillance

Fonctions	Sociétés	Dates de début
<i>Hors du groupe Diaxonhit</i>		
Associé-Gérant	PJL Conseils	2005
Président du Conseil d'administration	BioAlliance Pharma	2012
Président du Conseil d'administration	Stallergènes	2012
Administrateur	Scynexis	2006
Administrateur	Newron Spa	2008
Membre du Conseil de surveillance	Innate Pharma	2010

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Dates
Administrateur	Nanobiotix	jusqu'en 2011
Administrateur	Shire	jusqu'en 2011

CHAPITRE 3 - ACTIONNARIAT SALARIE

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Comme détaillé au chapitre 11 ci-dessous, certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par exercice d'options de souscription d'actions ou par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement. Un nombre total de 101.223 actions a ainsi été souscrit ou acquis en 2014.

Par ailleurs, la Société a mis en place le 2 mars 1999 un plan d'épargne d'entreprise par octroi qui a été modifié le 11 mai 2001 puis le 3 novembre 2005. Lors de l'introduction en bourse de la Société, le 17 novembre 2005, 18.512 actions ont été souscrites par les salariés dans le cadre du PEE. Aucune action n'a été souscrite depuis cette date.

Au 31 décembre 2014, l'actionnariat salarié représente environ 0,15 % du capital social et des droits de vote de la Société.

CHAPITRE 4 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2014 :

FILIALES ET PARTICIPATIONS (Montants exprimés en euros)	CAPITAL SOCIAL	RESERVES ET REPORTS A NOUVEAUX	QUOTE PART DU CAPITAL DETENU	CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE CLOS	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	VALEUR DESTITUTRES	PRETS ET AVANCES		
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS						Brute	Nette	Brut	Net
Filiales (Plus de 50 % du capital détenu)									
- EXONHIT THERAPEUTICS INC	7,25	3 805 580	100%	166 717	-186 525	6 262 294	0	6 300 271	2 290 598
- INGEN	38 112	3 120 823	99,76%	27 841 717	1 786 958	5 030 781	0	0	0
- GAMMA	393 845	-365 603	100%	524 960	21 551	304 583		217 087	217 087

- Le capital social et les autres capitaux propres sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.
- Le résultat du dernier exercice clos est converti au taux de change moyen de la période.

4.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

InGen : société de commercialisation des Dispositifs Médicaux de Diagnostic in Vitro (DMDIV)

Diaxonhit est l'actionnaire majoritaire de la société International Genetic Technologies InGeN, société anonyme de droit français à Conseil d'administration au capital social de 38.112,25 euros, immatriculée depuis le 17 janvier 2007 au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 389 318 023.

Créée en 1993, InGen est devenue l'un des leaders du marché du diagnostic in vitro français, reconnue en particulier dans les domaines des maladies infectieuses et de l'immunologie. La qualité de son offre de produits et de son support contribue à la réputation de la société auprès de ses clients.

L'offre de produits couvre un large panel de pathologies dans le but d'apporter des solutions « clés en main » aux équipes médicales dans les domaines suivants :

- Bactériologie
- Hormonologie
- Virologie
- Contrôle de qualité
- Parasitologie
- Transplantation
- Mycologie
- Maladies génétiques
- Auto-immunité

En 2006, InGen a été acquise par la société ABAG, renommée InGen BioSciences en 2008. Elle fait aujourd'hui partie du groupe Diaxonhit.

InGen a poursuivi son développement sur l'exercice 2014, affichant un chiffre d'affaires de 27.842 milliers d'euros contre un chiffre d'affaires de 26.217 milliers d'euros l'année précédente. Elle a enregistré bénéfice net de 1.787 milliers d'euros, contre un bénéfice net de 1.484 milliers d'euros en 2013. Le montant total de ses fonds propres s'élève à 4.946 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 4.459 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Diaxonhit et sa filiale InGen sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

Gamma: entité productrice du test propriétaire Tétanos Quick Stick® (TQS)

En juin 2011, InGen Biosciences a fait l'acquisition de la société belge Gamma, poursuivant ainsi son objectif d'apporter des solutions concrètes au corps médical et de renforcer sa présence à l'international.

Gamma est l'entité productrice du test propriétaire Tétanos Quick Stick® ("TQS") qu'elle livre à InGen dans le cadre de la commercialisation en France. La fabrication de TQS étant sous-traitée, Gamma n'a pas de collaborateurs en propre et son fonctionnement est assuré par des collaborateurs du groupe.

Diaxonhit et sa filiale à 100% Gamma sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

Exonhit Therapeutics Inc.

La Société possède une filiale détenue à 100%, Exonhit Therapeutics Inc., société américaine enregistrée dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis).

Pour adapter l'organisation du groupe Diaxonhit à sa stratégie, les activités de laboratoire ont été regroupées sur un seul site à Paris. Dans ce cadre, l'entité américaine du Groupe a fait spécifiquement l'objet d'une réorganisation en juillet 2011 qui s'est traduite par la fermeture de ses laboratoires.

L'activité de cette filiale située à Rockville, Maryland, consiste essentiellement à gérer les aspects bioinformatiques des développements du groupe, en particulier le développement et la mise en œuvre des outils informatiques nécessaires à la conception du contenu des biopuces GWSA fabriquées Affymetrix, Inc. et des biopuces propriétaires fabriquées par Agilent Technologies, Inc., ainsi qu'à l'exploitation des données recueillies avec ces biopuces.

Exonhit Therapeutics Inc. a enregistré une perte nette de 248 milliers de dollars US au cours de l'exercice 2014, contre une perte de 255 milliers de dollars US en 2013. Le total des capitaux propres ressort à (4.868) milliers de dollars US au 31 décembre 2014 contre (4.620) milliers de dollars au 31 décembre 2013.

Diaxonhit et sa filiale à 100% Exonhit Therapeutics Inc. sont liées par une série d'accords de services et de prix de transferts.

4.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège social en France au cours de l'exercice. La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

4.3 ALIENATION D'ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

4.4 REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Répartition du capital

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2014, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 :

Actionnaires	31 décembre 2014		31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Mandataire sociaux et salariés	402.173 ⁽¹⁾	0,59	269.873 ⁽⁴⁾	0,46	182.177 ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	0,33
Groupe Oxford Bioscience Partners	- ⁽¹⁾	-	- ⁽¹⁾	-	2.597.142 ⁽⁷⁾	4,69
Apporteurs d'actions InGen BiosSciences	- ⁽²⁾	-	1.193.841 ⁽⁵⁾	2,04	7.897.454 ⁽⁹⁾	14,26
Autres institutionnels	10.023.248 ⁽³⁾	14,74	14.151.446 ⁽⁶⁾	24,24	11.723.955 ⁽¹⁰⁾	21,17
Actions propres	88.967 ⁽²⁾	0,13	68.416 ⁽⁵⁾	0,12	111.617 ⁽¹¹⁾	0,20
Public	57.480.134	84,54	42.695.984	73,14	32.864.420	59,35
Total	67.994.522⁽³⁾	100,00	58.379.560⁽³⁾	100,00	55.376.765	100,00%

(1) Sur la base du registre des titres nominatifs au 31 décembre 2014

(2) Au 31 décembre 2014

(3) Sur la base du TPI du 5 mai 2014

(4) Sur la base du registre des titres nominatifs au 31 décembre 2013

(5) Au 31 décembre 2013

(6) Sur la base du TPI du 8 avril 2013

(7) Sur la base du registre des titres nominatifs au 31 décembre 2012

(8) Compte tenu des 5.000 actions acquises le 4 janvier 2012

(9) Au 23 mars 2013

(10) Sur la base d'un TPI du 23 octobre 2012

(11) Au 31 décembre 2012

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 2% du capital et des droits de vote de la Société correspondant au seuil statutaire prévu à l'article 11 des statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

Informations relatives à l'autocontrôle

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 88.967 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers en date du 8 mars 2011 approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité.

Ces actions propres ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2014 dans sa cinquième résolution conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché NYSE Alternext à Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers et, le cas échéant, par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2014 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 19 décembre 2015. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social. Le prix d'achat unitaire maximum est de 4 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 24.532.400 euros, hors frais de négociation. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le Directoire lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Au 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 88.967 titres ;
- 77.015,45 euros.

CHAPITRE 5 -**INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS**

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société et de ses Filiales par date d'échéance au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

Echéances	Solde fournisseurs (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Non échus	4.457	3.543
Echus à moins de 30 jours	464	612
Echus entre 30 et 45 jours	29	117
Echus entre 45 et 60 jours	0	19
Echus à plus de 60 jours	27	57
Total	4.977	4.349

CHAPITRE 6 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 7 -**OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES**

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, sont les suivantes :

Nom et fonction	Nature de l'opération	Date de l'opération	Cours moyen pondéré	Nombre total de titres	Montant total brut
Hervé Duchesne de Lamotte <i>Membre du Directoire</i>	Souscription	14 mai 2014	0,79 €	15.190 actions	12.000,10 €
Michel Picot <i>Membre du Conseil de surveillance</i>	Souscription	14 mai 2014	0,79 €	15.190 actions	12.000,10 €
Laurent Condomine <i>Président du Conseil de surveillance</i>	Souscription	14 mai 2014	0,79 €	31.650 actions	25.003,50 €

Ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application et dans les conditions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que de l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

CHAPITRE 8 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS					
Nature des indications	Exercice 31/12/2010	Exercice 31/12/2011	Exercice 31/12/2012	Exercice 31/12/2013	Exercice 31/12/2014
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	533 068	545 909	886 028	934 073	1 088 304
Nombre des actions ordinaires existantes	33 316 754	34 119 297	55 376 765	58 379 560	67 994 522
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer	2 078 521	1 171 737	5 315 276	12 042 260	27 081 625
Par conversion d'obligations	1 003 412	0	0		11 761 016
Par exercice de Bons de Souscription d'Action, d'actions gratuites et de levées d'options.....	1 075 109	1 171 737	5 315 276	12 042 260	15 320 609
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 075 293	4 952 202	4 374 508	4 157 137	2 733 694
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(7 498 699)	(8 335 572)	(5 983 948)	(6 197 920)	(4 966 551)
Impôts sur les bénéfices	(1 329 163)	(1 102 865)	(933 385)	(1 780 581)	(1 829 732)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(7 511 610)	(7 116 025)	(5 640 535)	(4 984 778)	(3 657 122)
Résultat distribué					
3. RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,19)	(0,21)	(0,09)	(0,08)	(0,05)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,23)	(0,21)	(0,10)	(0,09)	(0,05)
Dividende attribué à chaque action					
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	50	52	48	47	38
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 364 987	3 304 288	3 296 249	3 451 280	3 017 595
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 592 828	1 581 292	1 581 292	1 661 851	1 574 833

CHAPITRE 9 - RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

9.1 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

En application de l'article L.225-100 al. 7 du Code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées au Directoire par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires (ci-après « AGE ») de la Société du 2 mai 2012 et du 8 juillet 2014.

Délégations données au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (7ème résolution de l'AGE du 8 juillet 2014)	700.000 €	8 septembre 2016	Non utilisé	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (8ème résolution de l'AGE du 8 juillet 2014)	700.000 € ⁽¹⁾ dans la limite de 2/3 du capital social sur 12 mois glissants	8 septembre 2016	Non utilisé	Entre 65 % et 135 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission
3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (9ème résolution de l'AGE du 8 juillet 2014)	700.000 € ⁽¹⁾	8 septembre 2016	Non utilisé	Entre 65 % et 135 % de la moyenne pondérée des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission
4. Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé (Loi TEPA) (10ème résolution de l'AGE du 8 juillet 2014)	200.000 €	8 janvier 2016	Non utilisé	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché NYSE Alternext à Paris des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %

Délégations données au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Directoire/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (11ème résolution de l'AGE du 8 juillet 2014)	15% du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾	8 septembre 2016	Non utilisé	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées en 1. et 2. ci-dessus selon le cas
6. Attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions de la Société (15ème résolution de l'AGE du 2 mai 2012)	700.000 actions ⁽¹⁾	2 juillet 2015	169.269 options (4 avril 2013)	Ne peut être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties
7. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (12ème résolution de l'AGE du 8 juillet 2014)	700.000 actions ⁽²⁾	2 septembre 2017	Non utilisé)	Gratuite
8. Augmentation de capital au bénéfice des adhérents au plan d'épargne entreprise (13ème résolution de l'AGE du 8 juillet 2014)	20.000 € ⁽¹⁾	8 septembre 2016	Non utilisé	Cours de bourse avec une décote maximum de 30%
9. Attribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires de la Société (15ème résolution de l'AGE du 8 juillet 2014)	98.129,60 € ⁽³⁾	8 avril 2015	Non utilisé	Emission à titre gratuit Prix d'exercice sera fixé par le Directoire au moment de l'attribution des bons de souscription d'actions

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

(2) Le nombre d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux ne pourra pas excéder 300.000 actions

(3) Ce montant est donné sur la base du capital social au jour de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2014 et pourra être ajusté par le Directoire au moment de l'attribution des bons de souscription d'actions sur la base du nombre d'actions existantes au moment de l'attribution

9.2 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, le capital social de la Société est composé de 67.994.522 actions d'une valeur nominale de € 0,016, toutes de même catégorie.

Au cours de l'exercice 2014, 9.614.962 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 2.000.000 actions résultant de l'exercice de 2.000.000 bons d'émission d'actions par la Société Générale dans le cadre du Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Option (PACEO) ;
- 877.222 actions résultant de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital (loi « TEPA ») ;
- 101.223 actions résultant de l'acquisition et l'émission d'actions attribuées gratuitement ;
- 23.123 actions nouvelles issues de l'exercice de 231.230 bons de souscription d'actions émis et attribués aux actionnaires le 14 décembre 2012 ;
- 1.512.314 actions résultant de l'amortissement en actions d'obligations convertibles en actions ;

- 5.101.080 actions issues de la conversion en actions de 22 obligations convertibles en actions, compte tenu de l'ajustement du taux de conversion sur la base du dernier taux d'ajustement retenu.

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2014 :

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation	Prime globale d'émission/de fusion	Fonds propres levés	Frais imputés sur la prime d'émission	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
1^{er} janvier 2014	Ouverture de l'exercice						934.072,96 €	58.379.560	0,016 €
31 janvier 2014	Exercice de bons de souscription d'actions	45	0,72 €	87,03 €	87,75 €	-	934.073,68 €	58.379.605	0,016 €
5 février 2014	PACEO (quatrième tirage)	500.000	8.000,00 €	407.000,00 €	415.000,00 €	18.714,34 €	942.073,68 €	58.879.605	0,016 €
19 février 2014	PACEO (cinquième tirage)	1.500.000	24.000,00 €	1.386.000,00 €	1.410.000,00 €	59.504,34 €	966.073,68 €	60.379.605	0,016 €
28 février 2014	Exercice de bons de souscription d'actions	7	0,11 €	13,54 €	13,65 €	-	966.073,79 €	60.379.612	0,016 €
18 avril 2014	Acquisition d'actions gratuites	73.723	1.179,57 €	-	1.179,57 €	100,00 €	967.253,36 €	60.453.335	0,016 €
30 avril 2014	Exercice de bons de souscription d'actions	443	7,09 €	856,76 €	863,85 €	-	967.260,45 €	60.453.778	0,016 €
14 mai 2014	Augmentation de capital réservée (Loi TEPA)	877.222	14.035,55 €	678.969,83 €	693.005,38 €	19.325,00 €	981.296,00 €	61.331.000	0,016 €
31 mai 2014	Exercice de bons de souscription d'actions	120	1,92 €	232,08 €	234,00 €	-	981.297,92 €	61.331.120	0,016 €
1 ^{er} juillet 2014	Amortissement en actions d'obligations convertibles en actions	195.614	3.129,82 €	121.475,18 €	124.605,00 €	6.515,02 €	984.427,74 €	61.526.734	0,016 €
3 juillet 2014	Conversion en actions d'obligations convertibles en actions	169.898*	2.718,37 €	105.506,63 €	108.225,00 €	5.658,59 €	987.146,11 €	61.696.632	0,016 €
24 juillet 2014	Conversion en actions d'obligations convertibles en actions	170.369*	2.725,90 €	105.799,15 €	108.525,05 €	5.674,28 €	989.872,02	61.867.001	0,016 €
31 juillet 2014	Exercice de bons de souscription d'actions	127	2,03 €	245,62 €	247,65 €	-	989.874,05 €	61.867.128	0,016 €
1 ^{er} aout 2014	Amortissement en actions d'obligations convertibles en actions	324.915	5.198,64 €	185.526,36 €	190.725,00 €	9.972,14 €	995.072,69 €	62.192.043	0,016 €

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation	Prime globale d'émission/de fusion	Fonds propres levés	Frais imputés sur la prime d'émission	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
31 aout 2014	Exercice de bons de souscription d'actions	20	0,32 €	38,68 €	39,00 €	-	995.073,01 €	62.192.063	0,016 €
1 ^{er} septembre 2014	Amortissement en actions d'obligations convertibles en actions	424.238	6.787,81 €	222.724,69 €	229.512,50 €	12.000,16 €	1.001.860,82 €	62.616.301	0,016 €
15 septembre 2014	Conversion en actions d'obligations convertibles en actions	201.973*	3.231,57 €	106.035,93	109.267,50 €	5.713,10 €	1.005.092,38 €	62.818.274	0,016 €
18 septembre 2014	Conversion en actions d'obligations convertibles en actions	202.057*	3.232,91 €	106.079,59 €	109.312,50 €	5.715,45 €	1.008.325,30 €	63.020.331	0,016 €
22 septembre 2014	Conversion en actions d'obligations convertibles en actions	202.168*	3.234,69 €	106.137,81 €	109.372,50 €	5.718,59 €	1.011.559,98 €	63.222.499	0,016 €
1 ^{er} octobre 2014	Amortissement en actions d'obligations convertibles en actions	247.903	3.966,45 €	130.396,05 €	134.362,50 €	7.025,20 €	1.015.526,43 €	63.470.402	0,016 €
3 novembre 2014	Amortissement en actions d'obligations convertibles en actions	298.200	4.771,20 €	129.716,30 €	134.487,50 €	7.031,74 €	1.020.297,63 €	63.768.602	0,016 €
12 novembre 2014	Conversion en actions d'obligations convertibles en actions	243.981*	3.903,70 €	106.131,30 €	110.035,00 €	5.753,23 €	1.024.201,33 €	64.012.583	0,016 €
14 novembre 2014	Conversion en actions d'obligations convertibles en actions	244.047*	3.904,75 €	106.160,25 €	110.065,00 €	5.754,79 €	1.028.106,08 €	64.256.630	0,016 €
18 novembre 2014	Conversion en actions d'obligations convertibles en actions	488.360*	7.813,76 €	212.436,24 €	220.250,00 €	11.515,86 €	1.035.919,84 €	64.744.990	0,016 €
27 novembre 2014	Conversion en actions d'obligations convertibles en actions	3.178.227*	50.851,63 €	1.382.528,37 €	1.433.380,00 €	74.944,87 €	1.086.771,47 €	67.923.217	0,016 €
30 novembre 2014	Exercice de bons de souscription d'actions	2.722	43,55 €	5.264,35 €	5.307,90 €	-	1.086.815,02 €	67.925.939	0,016 €
1 ^{er} décembre 2014	Amortissement en actions d'obligations convertibles en actions	21.444	343,10 €	11.256,90 €	11.600,00 €	606,51 €	1.087.158,13 €	67.947.383	0,016 €

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation	Prime globale d'émission/de fusion	Fonds propres levés	Frais imputés sur la prime d'émission	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
14 décembre 2014	Exercice de bons de souscription d'actions	19.639	314,22 €	37.981,83 €	38.296,05 €	-	1.087.472,35 €	67.967.022	0,016 €
31 décembre 2014	Acquisition d'actions gratuites	27.500	440,00 €	-	-	-	1.087.912,35 €	67.994.522	0,016 €
31 décembre 2014	<i>Clôture de l'exercice au 31 décembre 2014</i>						1.087.912,35 €	67.994.522	0,016 €

* Compte tenu de l'ajustement du prix de conversion sur le dernier prix d'amortissement retenu conformément au contrat d'émission

CHAPITRE 10 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET PARTICIPATIONS AU CAPITAL

REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours de exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 :

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due aux membres du Directoire de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 est présentée ci-après :

Nom	2014			2013		
	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)	Rémunération fixe due et versée (en euros)	Rémunération variable due et versée (en euros)	Avantages de toute nature dus et versés (en euros)
D ^r Loïc Maurel Président du Directoire Directeur des opérations	269.369	75.111	3.803	268.206	70.000	3.744
Hervé Duchesne de Lamotte Membre du Directoire Directeur administratif et financier	201.341	56.728	3.942	200.117	90.000	3.128
TOTAL	470.710	131.839	7.745	468.323	160.000	6.872

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire se sont élevées à 610 milliers d'euros au cours de l'exercice 2014 contre 635 milliers d'euros au cours de l'exercice 2013.

Le montant de la rémunération versée à chaque membre du Directoire comprend une partie fixe et une partie variable. La partie variable de la rémunération des membres du Directoire repose sur la réalisation d'une pluralité d'objectifs à la fois individuels et corporate présentés chaque année par le Directoire au Conseil de surveillance pour approbation sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ces objectifs sont propres à chaque mandataire social. Ainsi, les objectifs du Dr Loïc Maurel et de Hervé Duchesne de Lamotte portent à la fois sur des critères opérationnels, financiers et de gestion. L'avantage en nature dont bénéficient les membres du Directoire correspond principalement au véhicule de fonction. Par ailleurs, les contrats de travail des membres du Directoire ont fait l'objet d'un avenant. Ces avenants sont décrits au chapitre 13 du présent rapport.

Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux membres du Conseil de surveillance de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 est présentée ci-après :

Nom	2014		2013	
	Jetons de présence (en euros) ⁽³⁾	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros) ⁽³⁾	Autres rémunérations (en euros)
Laurent Condomine Président du Conseil de surveillance	31.820	-	34.487	-
Jean-Pierre Hermet ⁽¹⁾ Membre et Vice-Président du Conseil de surveillance	19.774	-	22.828	-
Patrick Langlois ⁽²⁾ Membre du Conseil de surveillance	7.661	-	11.131	-
Michel Picot Membre du Conseil de surveillance	18.744	-	16.791	-
Christophe Jean Membre du Conseil de surveillance	16.340	-	17.853	-
Jean-Jacques de Jaegher Membre du Conseil de surveillance	14.793	-	14.879	-
TOTAL	109.132	-	117.969	-

- (1) Dans le cadre de l'exécution d'une convention de conseil et d'assistance conclue le 23 octobre 2014, la Société a versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 la somme de 13.607,93 euros TTC à la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE dont Monsieur Jean-Pierre Hermet est le gérant. La convention de conseil et d'assistance est décrite au chapitre 13 du présent rapport
- (2) L'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 juin 2014 n'a pas renouvelé le mandat de Patrick Langlois arrivé à échéance. En conséquence, le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 19 juin 2014 a constaté l'arrivée du terme du mandat de membre du Conseil de surveillance de Patrick Langlois.
- (3) L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 juin 2013 a décidé de porter le montant global alloué au titre de jetons de présence à 128.000 euros maximum pour les exercices suivants jusqu'à décision contraire. Les jetons de présence sont répartis par le Conseil de surveillance entre ses membres selon le critère de l'assiduité aux réunions du Conseil de surveillance et de ses sous-comités.

10.2 PARTICIPATION AU CAPITAL DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2014, la participation de chaque mandataire dans le capital de la Société se présente comme suit :

<i>Mandataires</i>	<i>Actions</i>		<i>Droits de vote</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
<i>Membres du Directoire</i>				
<i>Dr Loïc Maurel</i>	64.098	0,09	64.098	0,09
<i>Hervé Duchesne de Lamotte</i>	75.862	0,11	75.862	0,11
<i>Membres du Conseil de surveillance</i>				
<i>Laurent Condomine</i>	124.951	0,18	124.951	0,18
<i>Jean-Pierre Hermet</i>	7.798	0,01	7.798	0,01
<i>Christophe Jean</i>	21	NS	21	NS
<i>Michel Picot</i>	32.691	0,05	32.691	0,05
<i>Jean-Jacques de Jaegher</i>	500	NS	500	NS
Total	305.921	0,45	305.921	0,45

CHAPITRE 11 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET SUR LES ACTIONS GRATUITES

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

I. Options de souscription ou d'achat d'actions

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Directoire de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

II. Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 mai 2012 a autorisé le Directoire à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit Code.

Dans le cadre de cette autorisation, et selon les recommandations du Comité des rémunérations et des nominations, le Directoire, à l'unanimité, a décidé lors de ses réunions du 2 janvier et du 4 février 2014 d'attribuer gratuitement 292.460 à émettre de la Société au bénéfice des mandataires sociaux et salariés selon certaines conditions et certains critères.

Plan	Nb d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de cessibilité
2 janvier 2014	35.000	2 janvier 2016	2 janvier 2018
4 février 2014	257.460	4 février 2016	4 février 2018

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Loïc Maurel	85.252	4 février 2014	2 ans	2 ans	Oui
Hervé Duchesne de Lamotte	63.702	4 février 2014	2 ans	2 ans	Oui

Actions attribuées gratuitement aux six salariés de la Société non mandataires sociaux ayant reçu le plus d'actions gratuites

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Patrick Mollet	53.833	4 février 2014	2 ans	2 ans	Oui
Jacques Martin	41.800	4 février 2014	2 ans	2 ans	Oui
Thomas Iff	25.000	2 janvier 2014	2 ans	2 ans	Oui
	12.540	4 février 2014	2 ans	2 ans	Oui
Julie Roge	10.000	2 janvier 2014	2 ans	2 ans	Oui
Laurent Désiré	250	4 février 2014	2 ans	2 ans	Oui
Florence Maurier-Mahe	83	4 février 2014	2 ans	2 ans	Oui

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Il est précisé que, conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution et que la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est également de deux ans.

Les critères d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées ont été définis de manière individuelle en fonction d'objectifs pour chacun des salariés et membres du Directoire ci-dessus.

Il est précisé que, conformément à la loi, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est de deux ans.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 101.223 actions attribuées gratuitement en 2012 ont été définitivement acquises et émises.

Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2014, 50.000 actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux ont été définitivement acquises selon la répartition suivante :

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Loïc Maurel	30.000	2 ans	Oui
Hervé Duchesne de Lamotte	20.000	2 ans	Oui

Actions définitivement acquises aux dix bénéficiaires de la Société non mandataires sociaux ayant acquis le plus d'actions gratuites

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Laurent Desiré	13.649	2 ans	Oui
Pascale Beurdeley	12.406	2 ans	Oui
Florence Mahé	9.987	2 ans	Oui
Frédérique Schlumberger	2.575	2 ans	Oui
Anne-Sophie Casagrande	1.690	2 ans	Oui
Cristina Figueroa	1.661	2 ans	Oui
Alain Tang	1.282	2 ans	Oui
Sandrine Bernière	1.173	2 ans	Oui
Florence Bachelot	937	2 ans	Oui
Caroline Bourguignon	897	2 ans	Oui

CHAPITRE 12 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

Représenté par Cédric Garcia

Tour First

1, Place des Saisons

92400 Courbevoie

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Audit et Diagnostic

Représenté par Olivier Maurin

14 rue Clapeyron

75008 Paris

Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2004 pour une durée de six exercices, et renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2010 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Commissaires aux comptes suppléants

Bruno Perrin

Tour First

1, Place des Saisons

92400 - Courbevoie

Nommé dans les premiers statuts du 15 octobre 1997, et renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Philippe Millan

Villa H.G. Riquetti

75015 PARIS

Suppléant d'Audit et Diagnostic

Nommé lors de l'assemblée générale mixte du 21 juillet 2004 pour une durée de six exercices, et renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2010 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

CHAPITRE 13 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2014 (Article L. 225-86 du Code de Commerce)

• Convention de conseil et d'assistance avec la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE

Personne concernée

Jean-Pierre Hermet, vice-Président du Conseil de surveillance

Objet de la convention et procédure

Convention de conseil et d'assistance avec la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE (« Société JPH ») concernant la recherche d'opportunités d'accords de licence/distribution et/ou d'acquisitions de sociétés dans le domaine du diagnostic in vitro conclue le 23 octobre 2014 et préalablement autorisée par le conseil de surveillance du 23 octobre 2014.

Modalité de la convention

La Société a confié à la Société JPH la mission de l'assister et de l'accompagner dans la recherche, sur le territoire français, de Produits Cibles et/ou de Sociétés Cibles répondant aux critères déterminés dans la Convention afin d'améliorer son portefeuille commercial. Au titre de cette mission, la Société JPH percevra une rémunération de rémunération de 1.100 euros hors taxes par jour de travail pour l'accomplissement de la mission décrite dans la convention. La convention a été conclue pour une durée de 4 mois à compter de sa conclusion.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Au cours de la période allant du 23 octobre 2014 au 31 décembre 2014, il a été versé à la Société JPH au titre de la convention de conseil et d'assistance la somme de 13.607,93 euros TTC.

Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2014 (Article L. 225-86 du Code de Commerce)

• Avenant à la convention de conseil et d'assistance avec la société JOINT PARTNERS FOR HEALTHCARE

Personne concernée

Jean-Pierre Hermet, vice-Président du Conseil de surveillance

Objet de la convention

Un avenant à la convention de conseil et d'assistance conclue avec la Société JPH le 23 octobre 2014, décrite ci-dessus, a été conclu le 2 février 2015 et préalablement autorisé par le conseil de surveillance lors de sa réunion du 2 février 2015.

Modalité de la convention

L'avenant a prorogé la convention de conseil et d'assistance jusqu'au 30 juin 2015 et prévoit que entre la date d'entrée en vigueur de l'avenant conclu le 2 février 2015 et le 30 juin 2015, la Société JPH perçoivra au titre de l'accomplissement de la mission une rémunération complémentaire calculée et facturée dans les conditions prévues dans la convention initiale dans la limite de 10.000 euros. Toute somme facturée, conformément aux dispositions de la convention, au-delà de ce

montant maximum de 10.000 euros devra faire l'objet d'une autorisation spécifique du Conseil de surveillance de la Société.

Nouvelles conventions courantes conclues au cours de l'exercice 2014 (Article L. 225-87 du Code de Commerce)

Aucune.

Conventions réglementées anciennes, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2014

• Avenants aux contrats de travail des membres du Directoire

Personnes concernées

Loïc Maurel, Président du Directoire

Hervé Duchesne de Lamotte, membre du Directoire

Objet de la convention et procédure

Les contrats de travail des membres du Directoire ont fait l'objet d'avenants prévoyant notamment une clause d'indemnités de rupture en cas de licenciement à la suite d'un changement de contrôle. Ces avenants ont été soumis à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce. Ainsi, elles ont été préalablement autorisées par le Conseil de surveillance le 13 mars 2012 et approuvées par l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2012, dans sa quatrième (4^e) résolution.

Modalités de la convention

En cas de licenciement de Loïc Maurel, hors cas de licenciement pour faute grave ou faute lourde, il bénéficierait d'un préavis de six mois et d'une indemnité de rupture d'un montant équivalent à neuf mois de rémunération brute (calculée sur la moyenne des douze derniers mois de rémunération brute) hors cas de faute lourde uniquement. En cas de licenciement, hors cas de licenciement pour faute grave ou faute lourde, à la suite de toute opération financière ayant pour conséquence un changement de contrôle de la société de la part d'un tiers, il bénéficierait d'un préavis de douze mois à la condition expresse que Diaxonhit initie le licenciement dans un délai de dix-huit mois à compter de la date où le changement de contrôle interviendrait. Il bénéficierait également, et toujours à cette condition, hors cas de faute lourde uniquement, d'une indemnité de rupture d'un montant équivalent à dix-huit mois de rémunération brute (calculée sur la moyenne des douze derniers mois de rémunération brute). Cette indemnité serait attribuée en sus des éventuelles indemnités conventionnelles de rupture du contrat de travail.

En cas de licenciement d'Hervé Duchesne de Lamotte, hors cas de licenciement pour faute lourde, à la suite de toute opération financière ayant pour conséquence un changement de contrôle de la société de la part d'un tiers, il bénéficierait d'une indemnité de rupture d'un montant équivalent à douze mois de rémunération brute (calculée sur la moyenne des douze derniers mois de rémunération brute), à la condition expresse que Diaxonhit le licenciement dans un délai de dix-huit mois à compter de la date où le changement de contrôle interviendrait. Cette indemnité serait attribuée en sus des éventuelles indemnités conventionnelles de rupture du contrat de travail.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Néant.

Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers pour le compte des Filiales (art. L. 225-68 du Code de Commerce)

Aucune

Conventions conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes (art. L. 225-102-1 al. 13 du Code de commerce)

Aucune.

CHAPITRE 14 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'Article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

Par application des dispositions de l'Article L. 225-68 du Code de commerce, les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice écoulé vont vous être présentées.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Paris, le 25 mars 2015



Pour le Directoire,
Loïc Maurel,
Président du Directoire